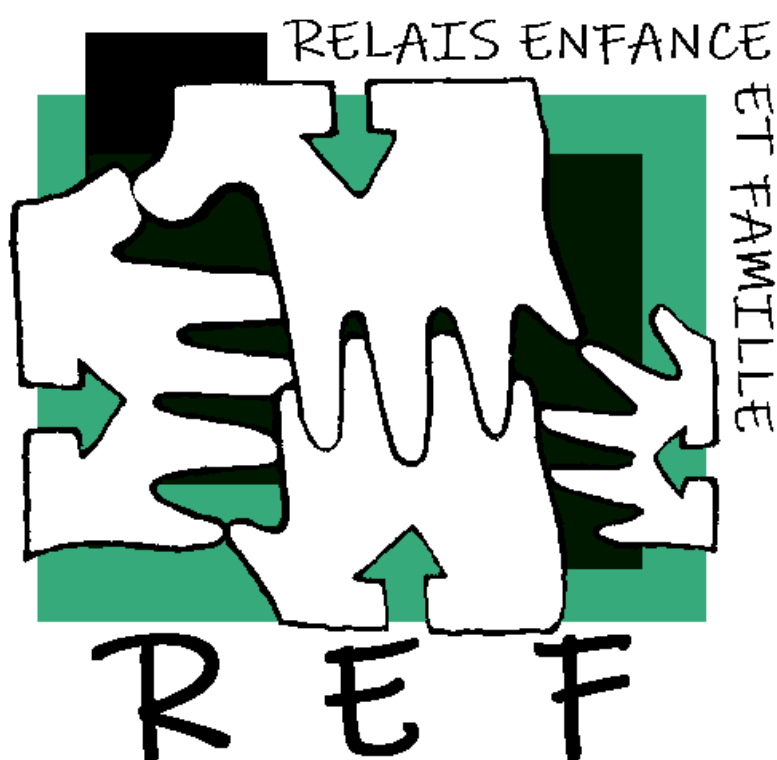


2025

# RAPPORT D'ACTIVITÉS



RELAIS ENFANCE ET FAMILLE

2 rue du Pré Doulet,  
18 000 BOURGES

Tél : 02 48 70 02 72

Mail : [secretariat-ref@ref18.fr](mailto:secretariat-ref@ref18.fr)

Site : <https://www.relaisenfancefamille.fr/>





---

## *Table des matières :*

---

|                                                    |         |
|----------------------------------------------------|---------|
| INTRODUCTION ET PRESENTATION DE L'ASSOCIATION..... | PAGE 3  |
| Rapport d'activité ESPACE RENCONTRE.....           | PAGE 8  |
| Rapport d'activité MEDIATION FAMILIALE.....        | PAGE 28 |
| Rapport d'activité AVIF.....                       | PAGE 46 |
| Rapport d'activité FAMILLE ET PRISON.....          | PAGE 68 |
| Rapport d'activité HEBERGEMENT.....                | PAGE 76 |
| Rapport d'activité VIE ASSOCIATIVE.....            | PAGE 84 |

**Avis aux lecteurs :** le rapport d'activité constitue le rendu de nos activités sur une année. Il est le fruit d'un travail engagé par l'ensemble des professionnels. Il répond également aux exigences de transparence et de recherche d'efficience de l'utilisation de l'argent public. Afin d'en simplifier la lecture, la table des matières vous guidera directement vers vos centres d'intérêt pour nos activités. Tous nos rapports par action sont téléchargeables sur notre site :

[www.Relaisenfancetfamille.fr](http://www.Relaisenfancetfamille.fr)

Bonne lecture ...



## *INTRODUCTION : Madame la Présidente, Isabelle Maillet*

**Mesdames, Messieurs,**

Au nom du **Relais Enfance et Famille**, permettez-moi de vous adresser nos sincères remerciements pour votre présence à cette assemblée générale, témoignage de la confiance et de l'engagement que vous portez à notre association.

Avant de dresser le bilan de l'exercice 2025, le Conseil d'administration tient à s'associer pleinement au mouvement associatif « **Ça ne tient plus !** », dont les alertes méritent d'être entendues.

En effet, le contexte dans lequel les associations évoluent est préoccupant. La part des subventions publiques dans les ressources des associations a reculé de **41 % entre 2005 et 2020**, passant de 34 % à 20 %. Les financements structurels et pluriannuels cèdent progressivement la place à des dispositifs ponctuels — appels à projets, marchés publics — qui fragilisent la capacité des structures à s'inscrire dans la durée. Les budgets alloués demeurent trop souvent insuffisants au regard des charges croissantes que les associations doivent assumer.

Cette réalité se traduit concrètement par des suppressions d'emplois sur l'ensemble du territoire national, y compris dans notre département du Cher. Dans le même temps, les associations sont appelées à répondre à une double exigence : accompagner des publics dont les conditions de vie se dégradent, tout en satisfaisant des cahiers des charges institutionnels toujours plus complexes.

Nous partageons pleinement l'exigence d'efficacité attachée à l'utilisation des deniers publics. Cependant, réduire l'évaluation de nos actions à une seule lecture comptable serait méconnaître la richesse et la portée de ce que les associations apportent à la société :

- Elles assurent des **missions de service public** avec désintéressement ;
- Elles sont des **acteurs de cohésion sociale**, de citoyenneté et de mixité ;
- Elles constituent des **observatoires de terrain** irremplaçables ;
- Elles contribuent à l'**attractivité et à la vitalité des territoires** ;
- Elles représentent **11 % des salariés du secteur privé**, faisant du monde associatif un acteur économique majeur.

Dans un contexte dégradé sur les plans économique, social et politique, nous avons plus que jamais besoin d'un secteur associatif fort, reconnu et écouté, porteur des valeurs de laïcité, de solidarité et de cohésion sociale.

Dans un monde incertain, le Relais Enfance et Famille, à sa modeste mesure, tient le cap en 2025.

Nous avons fait plus — plus de familles accompagnées, plus de chemins parcourus ensemble — sans jamais sacrifier l'essentiel sur l'autel du nombre. Car accompagner un enfant, soutenir une famille dans la tourmente, ce n'est pas une statistique. C'est une histoire. Et chaque histoire mérite d'être traitée avec soin.

Cela n'aurait pas été possible sans vous, nos financeurs, qui nous avez renouvelé votre confiance cette année. Recevez ici notre reconnaissance sincère, au nom de tous ceux que nous accompagnons et qui, souvent, ne sauront jamais vos noms mais dont la vie a été peut-être un peu plus légère grâce à votre soutien. Cela n'aurait pas été possible non plus sans l'appui et la collaboration de nos partenaires institutionnels et associatifs.

Cela n'aurait pas été possible sans nos équipes également. Nos professionnels sont de ceux qui avancent dans la nuit sans se plaindre de l'obscurité. Ils aident à alléger les difficultés des autres avec une constance et une humanité qui forcent le respect. Ils se forment, ils s'interrogent, ils inventent. Ils s'engagent dans les réseaux de solidarité du département et du pays, parce qu'ils savent que l'on ne traverse pas seules les grandes tempêtes.



C'est pourquoi nous continuons de solliciter votre soutien. Non par habitude. Non par obligation. Mais parce que ce que nous faisons ensemble à du sens. Parce que les mots gravés au fronton de nos mairies — **Liberté, Égalité, Fraternité** — ne sont pas une décoration. Ils sont une promesse qui se traduit chaque jour en actions concrètes aux bénéfices des plus vulnérables. Et cette promesse, nous la portons chaque jour, avec vous.

Je vous remercie.

## 1. PRESENTATION REF

### a. Coordonnées de l'association :

RELAIS ENFANCE ET FAMILLE  
2 RUE DU PRE DOULET, 18 000 BOURGES

Téléphone : 02 48 70 02 72

Mail : [secretariat-ref@ref18.fr](mailto:secretariat-ref@ref18.fr)

Site internet : [www.relaisenfancefamille.fr](http://www.relaisenfancefamille.fr)

### b. Le statut juridique de l'association

ASSOCIATION Loi 1901, le « RELAIS ENFANCE ET FAMILLE » est créé le 1er mars 1993.

Objet :

« Pour que « l'intérêt de l'enfant soit préservé » et pour l'accompagnement des droits de chacun, le RELAIS ENFANCE ET FAMILLE s'est donné pour objectif :

- De favoriser, maintenir les liens entre l'enfant et sa famille et de développer toutes actions permettant l'apaisement du conflit intrafamilial.
- D'apporter un soutien psychologique aux victimes de violence
- De contribuer à l'information, la promotion auprès du public et des partenaires des bénéfices des interventions de la médiation familiale ainsi que des dispositifs de lutte et de réduction des violences physiques et psychologiques intra et extra familiale. »

### c. Les agréments

ESPACE RENCONTRE agréé par la préfecture du Cher le 30 aout 2013



#### **d. Les actions :**

##### **ESPACE RENCONTRE :**

« L'espace de rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité physique et morale et la qualité d'accueil des enfants, des parents et des tiers »

##### **MEDIATION FAMILIALE :**

« La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le *médiateur familial* – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution ».

##### **AVIF SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE AUX VICTIMES :**

Action de soutien psychologique aux enfants / adolescents et adultes victimes de violences intra ou extra familiales et/ou sexuelles.

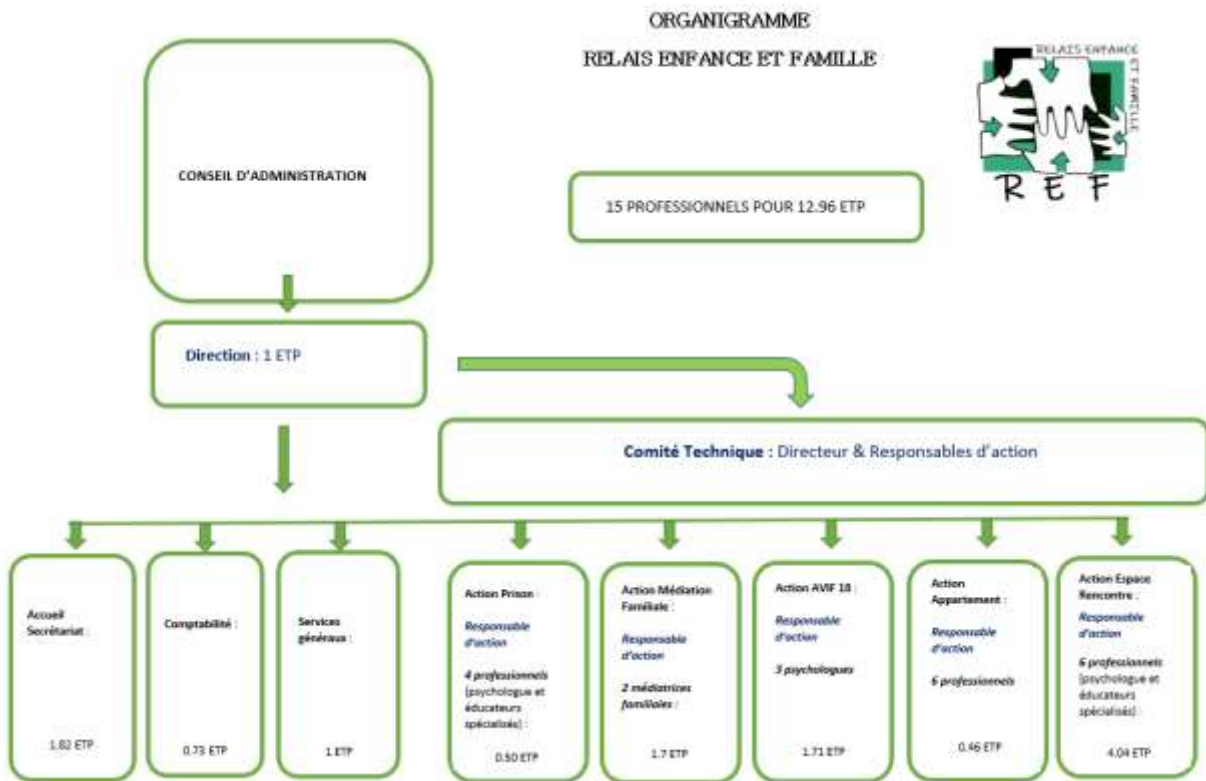
##### **FAMILLE ET PRISON :**

Action qui a pour but d'aider à la relation Parent/Enfant, ici dans le cadre particulier de l'incarcération de l'un ou des deux parents. Notre action de soutien à la parentalité et d'accompagnement des liens familiaux s'exerce à la maison d'arrêt de Bourges, au quartier hommes et au quartier femmes.

##### **HEBERGEMENT :**

Action pour permet une solution d'hébergement aux parents n'ayant pas de logement adapté, ou résidant loin de Bourges afin leur permettre d'exercer leur droit de visite et d'hébergement auprès de leurs enfants.

e. L'organigramme associatif



f. Les jours et horaires d'ouverture

L'accueil au public et partenaires se fait toute l'année du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h00





# **RAPPORT ACTIVITÉ**

# **ESPACE RENCONTRE**

# **2025**



## 1 ACTIVITES ESPACE RENCONTRE 2025

### a. Introduction

Créé en juillet 1994, le service Point Rencontre du Relais Enfance et Famille a obtenu un agrément auprès de la Préfecture du Cher le 30.08.2013. Il s'appelle désormais ESPACE RENCONTRE.

Depuis le décret du 15 octobre 2012, cet agrément est désormais indispensable aux Espaces Rencontres pour être désignés par l'autorité judiciaire dans la mise en place des droits de visite.

**Depuis janvier 2022, les Espaces Rencontre sont régis par un nouveau référentiel National qui se substitue au précédent référentiel en vigueur depuis 2015.**

**Il s'inscrit dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant** : article 9-3 : « les Etats parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant ».

### b. Rappel définition de la mission

L'Espace Rencontre se situe dans une dynamique de soutien à la parentalité et s'adresse donc à toute situation de rupture familiale où l'exercice d'un droit de visite est interrompu, difficile ou trop conflictuel, pour permettre à l'enfant de construire et de préserver des relations personnelles avec le parent avec lequel il ne vit pas, avec ses frères et sœurs ou ses grands-parents, dans le respect de ses droits et ses besoins fondamentaux.

L'Espace Rencontre offre un lieu neutre d'accueil et d'accompagnement, un espace privilégié et approprié pour les rencontres enfant-parent qui ne peuvent s'exercer ailleurs, afin que les situations de blocage puissent se parler et se dénouer.

L'Espace Rencontre sécurise et soutient l'enfant lors de ses contacts avec un père ou une mère qu'il connaît mal, qu'il craint ou qu'il dit n'avoir pas envie de rencontrer.

Il autorise et encourage la séparation, parfois douloureuse, d'avec le parent en charge de l'enfant et qui ne comprend pas toujours l'intérêt de cette rencontre avec l'autre parent.

Il valorise, soutient, et dans certains cas encadre, voire surveille le parent visiteur, car il permet aussi qu'un enfant puisse maintenir un contact avec son parent, dans le cadre du lieu d'accueil, dans une situation jugée critique.

Par sa vocation transitoire, l'intervention de l'Espace Rencontre permet, dans une proportion significative, que les rencontres organisées pendant une durée limitée dans ce cadre « artificiel » se déroulent ensuite sans son intermédiaire, de manière autonome, et que s'exerce la responsabilité conjointe des parents dans la prise en charge et l'éducation de l'enfant.

**Soutenir et accompagner le maintien des liens familiaux, cette problématique est au cœur des objectifs et des actions du Relais Enfance et Famille.**



### c. Organigramme du service

- **LES INTERVENANTS PROFESSIONNELS DE FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE :**

| SALARIÉS                                        | DIPLÔMES                                        | EMPLOIS OCCUPÉS                      | ETP                                            |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------|
| UNE PSYCHOLOGUE                                 | DESS PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT | Référente de l'action / Intervenante | 0,79                                           |
| UNE MEDIATRICE FAMILIALE                        | DE MÉDIATEUR FAMILIAL                           | Intervenante                         | 0,09 (à partir de mars)                        |
| UN EDUCATEUR                                    | D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ                          | Intervenant                          | 0,83                                           |
| UNE EDUCATRICE SPECIALISEE                      | D'ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE                        | Intervenante                         | 0,83 (jusqu'en mai)<br>0,63 (à partir de juin) |
| UNE AIDE EDUCATIVE ET SOCIALE                   | AIDE EDUCATIVE ET SOCIALE                       | Intervenante                         | 0,89                                           |
| UNE EDUCATRICE SPECIALISEE à partir du 03/03/25 | D'EDUCATRICE SPECIALISE                         | Intervenante                         | 0,83                                           |
|                                                 |                                                 | TOTAL                                | 4,27                                           |

- **AUTRES PERSONNELS :**

Directeur (0.46), secrétaires (0.8), comptable (0.26), maitresse de maison (0.29).

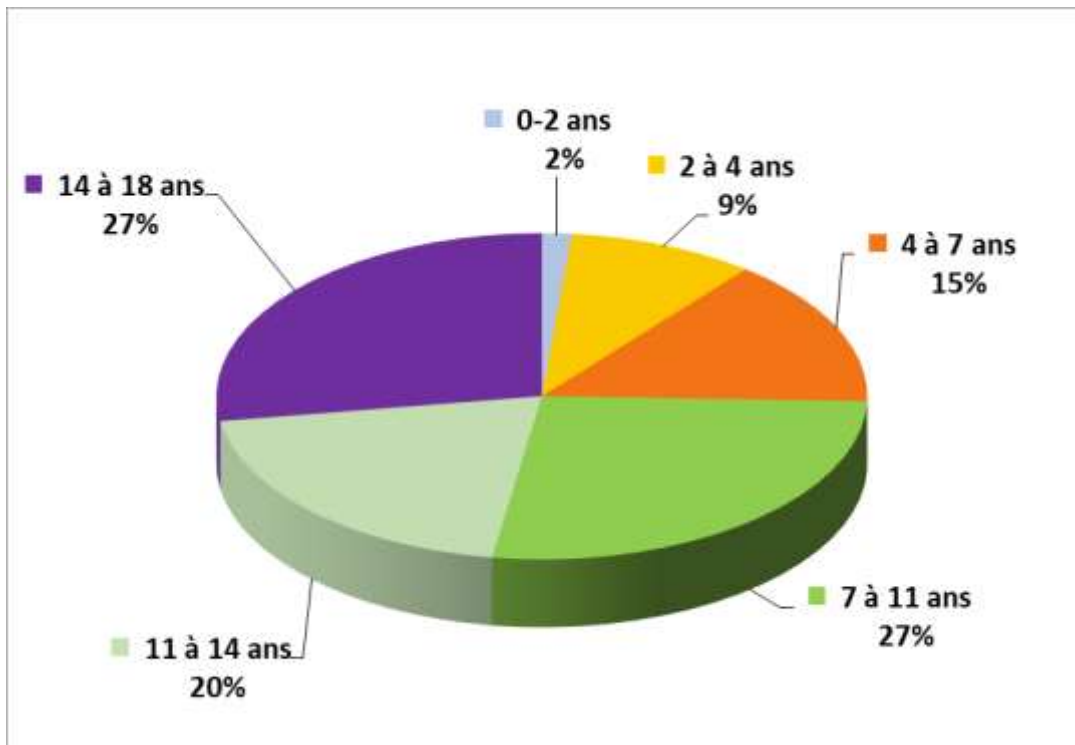
#### d. Les bénéficiaires de l'action

##### i. Typologie

Les enfants concernés :

205 enfants ont pu rencontrer leur parent dans le cadre de l'Espace Rencontre en 2025

*Répartition des enfants selon leur âge*



#### Les bénéficiaires des droits de visite : 160 parents

Un parent peut bénéficier de plusieurs mesures.

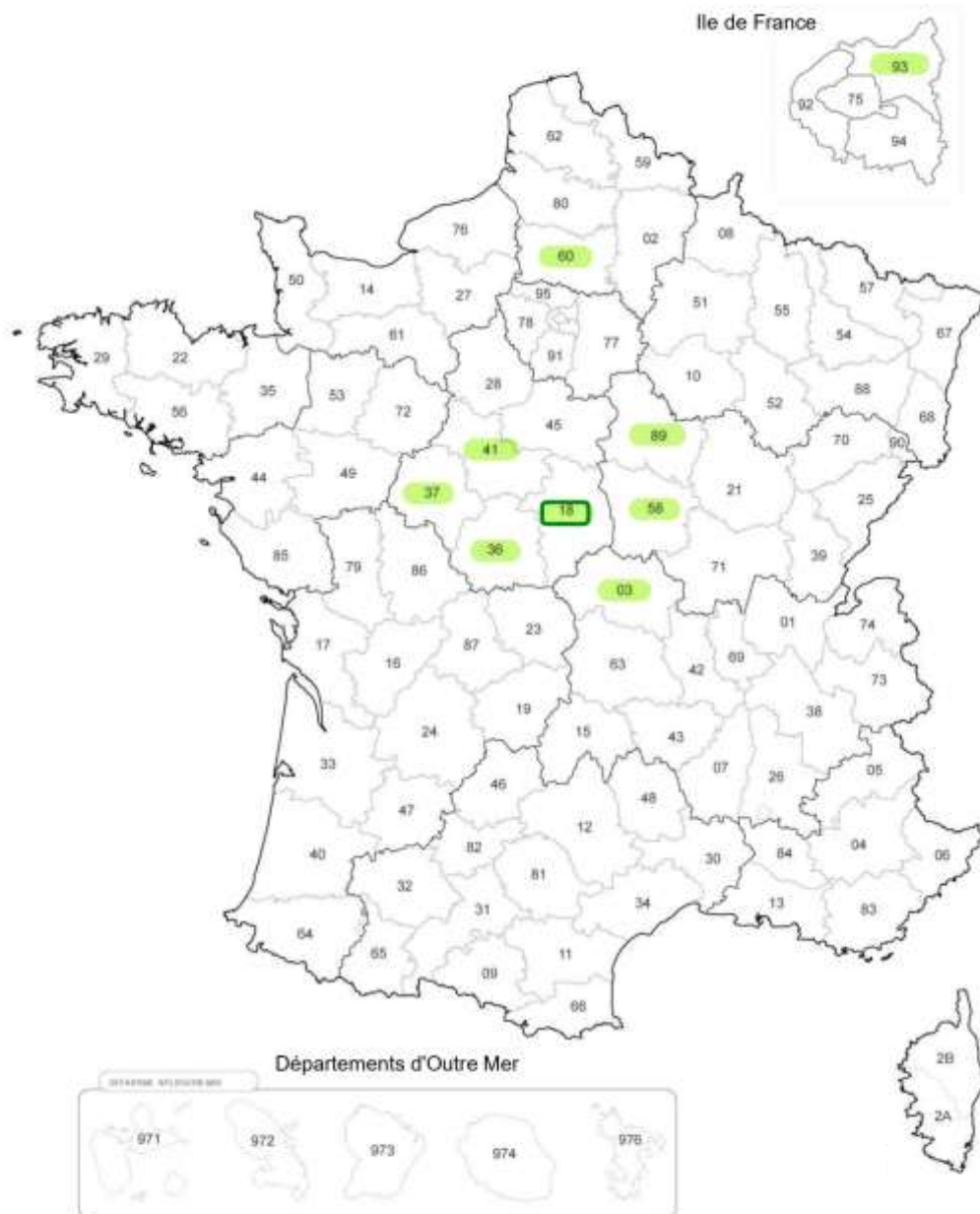
- 117 pères, soit 73 %
- 40 mères, soit 25%
- 3 Grands-mères, soit : 2 %

### Départements de résidence des parents visiteurs



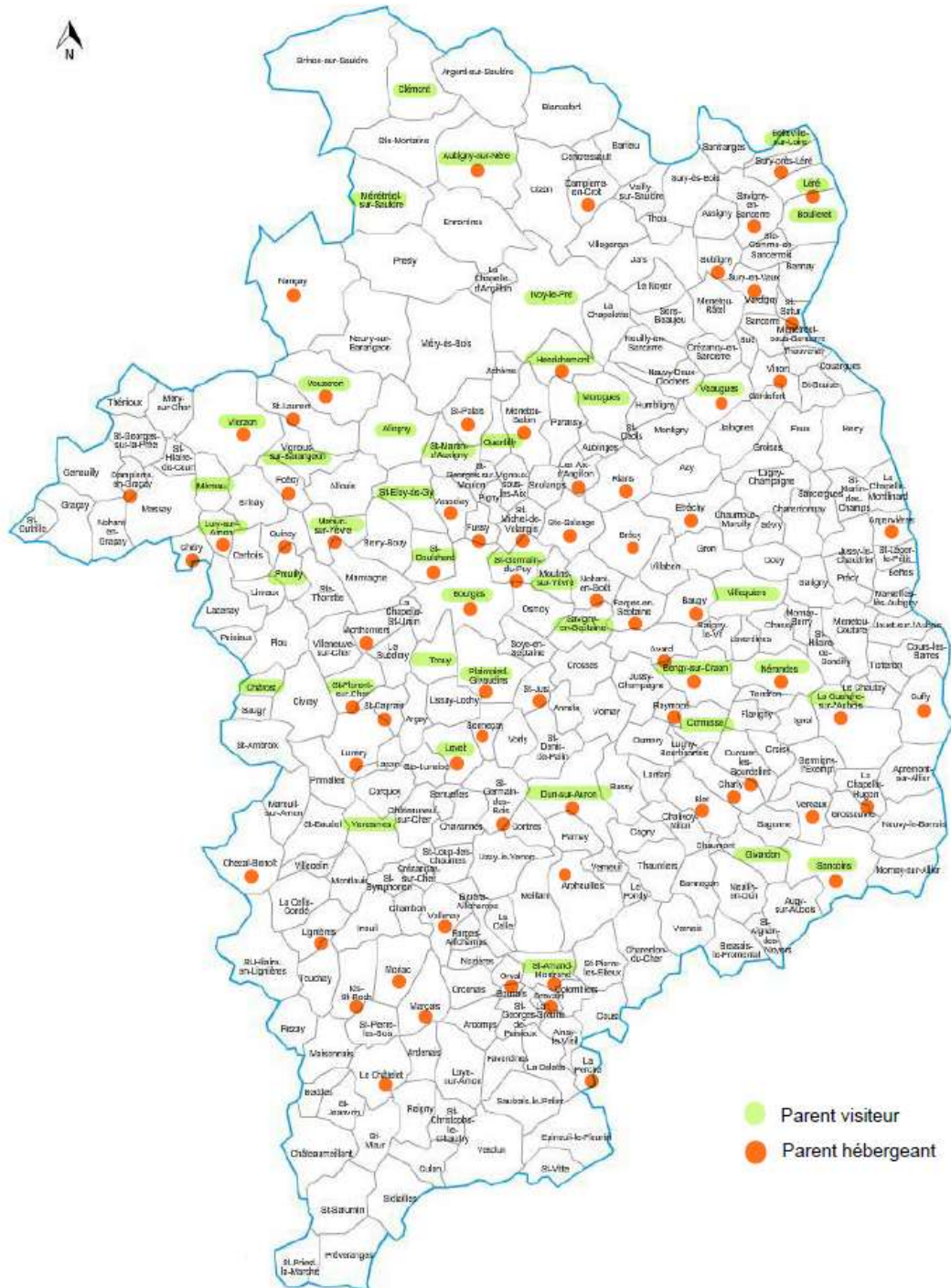
Les parents visiteurs peuvent venir de toute la France.  
Cette année et pour la première fois nous avons mis en place des droits de visite par visio-conférence pour un père habitant sur l'île de la Réunion, ce qui a nécessité une organisation adaptée.

### Départements de résidence des parents hébergeants



La majorité des parents hébergeants réside dans le Cher.

## Villes de résidence des parents visiteurs et hébergeants



Dans 79 % des cas, l'autorité parentale a été attribuée conjointement aux deux parents. Cependant parfois, le conflit entre les parents, l'impossibilité de communiquer à l'occasion ou en dehors des droits de visite, la « rétention » de documents administratifs par exemple constituent un frein à l'exercice partagé de cette autorité.

Une autre de nos missions est donc de veiller à la circulation des informations et la mise en pratique des décisions conjointes concernant l'enfant afin de maintenir, d'instaurer ou de restaurer, l'exercice d'une co-responsabilité et donc d'une co-parentalité.




## ii. Les principales problématiques

### Plusieurs problématiques peuvent être rencontrées pour une seule mesure.

Dans une grande proportion, les parents orientés vers l'Espace Rencontre sont dans un **CONFLIT GRAVE** qui entrave toute possibilité de communication et par conséquent l'exercice du droit de visite.

Les situations les plus bloquées sont les situations dans lesquelles l'enfant reprend à son compte le contentieux parental et s'oppose, pour certains massivement, parfois violemment à rencontrer l'autre parent. On peut alors parler de **conflit de loyauté voire de conflit de loyauté clivé**.



**Il existe également des formes encore plus graves de conflit de loyauté, dans le cas de violences intra-familiales. On parle alors de conflit de sécurité (réelle peur pour le parent victime) : 4,2 % cette année.**  (Le nombre de situations a doublé en 2025)

Plongé dans un conflit intra psychique né de l'impossibilité de choisir entre ses deux parents, l'enfant connaît inéluctablement l'angoisse et la culpabilité, générant dans bien des cas un traumatisme aux répercussions ultérieures certaines.






Il est dans ce cas primordial d'aider l'enfant à se situer dans ces liens, à faire coïncider fiabilité et authenticité dans ces propos et ainsi permettre aux émotions de correspondre à la réalité de son vécu.

**Rester neutre dans notre accompagnement ne laisse nullement sous-entendre qu'il y a lieu de taire les dysfonctionnements observés.**

L'Espace Rencontre intervient aussi dans d'autres problématiques avérées ou constatées qui peuvent dans certains cas se cumuler :

- **Reprise de contact avec l'enfant que le parent connaît peu ou pas, après une longue interruption des liens : 48%** 
- **Violences intrafamiliales : 14%** 

Dans ces deux cas, nous n'acceptons pas de mesures conventionnelles pour l'organisation des visites, nous exigeons toujours le cadre d'une décision de Justice.

- **Fragilité parentale : 26%** 
- **Errance ou grande précarité du parent visiteur : 1%** 
- **Addictions avérées du parent visiteur (alcoolisme, toxicomanie) : 7,8%** 
- **Pathologies psychiatriques avérées de l'un ou des deux parents : 4,2%** 
- **Danger à domicile : 1,6%** 



Certains conflits, de par leur nature (violences domestiques, suspicions d'inceste, troubles psychiatriques), défient la construction d'une co-parentalité. **L'accueil des visites suppose parfois de devoir trouver un équilibre entre le maintien du lien parent-enfant et le devoir de protection physique et psychique de l'enfant.**

La complexité de ces situations exige une prise en charge plus spécifique et plus longue, ce qui ne correspond pas au caractère transitoire des Espaces Rencontres mais palie à l'absence de lieux adaptés dans la région.

### iii. Les ressources mobilisées des usagers

- Mise à distance du conflit parental
- Disponibilité, capacité d'écoute et de remise en question (être capable de réinterroger sa parentalité), volonté de changement
- Soutien de l'enfant dans sa relation à son autre parent
- Communication, verbalisation des ressentis, gestion des émotions
- Co-parentalité
- Respect du cadre de l'Espace Rencontre, confiance

## e. Organisation et fonctionnement

### i. Parcours des personnes

#### 1. L'accueil

Le secrétariat est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Il accueille toutes les demandes et les appels concernant le service.

Des « points familles » sont réalisés régulièrement entre la référente du service et la secrétaire afin de gérer les nouvelles situations, la file active et la liste d'attente.

#### 2. L'accompagnement

Afin de mettre en place les droits de visite, des entretiens préalables sont réalisés systématiquement avec chaque parent et enfant, séparément.

Des calendriers et des « contrats » pour l'organisation des droits de visite sont signés par les deux parents afin de garantir leur implication.

### **Les droits de visite :**

L'accueil des droits de visite se fait :

- Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> samedi de 9h45 à 18h
- Tous les mercredis de 10h à 18h
- Les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredis et dimanches de 17h à 18h

Les droits de visite des familles sont encadrés par deux ou trois professionnels de permanence.



L'Espace Rencontre fonctionne toute l'année sans interruption pendant les périodes de vacances. Nous garantissons au moins deux weekends par mois et des créneaux d'ouverture indispensables aux échanges correspondant à la moitié et au quart des vacances d'été.

### **Les entretiens :**

Les entretiens avec les parents se font sur rendez-vous en semaine ou exceptionnellement le samedi pour les personnes résidant hors département.

De nombreux entretiens téléphoniques se réalisent également en semaine, à l'initiative des référents ou des parents. Cette possibilité d'entretien téléphonique est indispensable du fait de l'éloignement géographique de certains parents ou de leurs obligations professionnelles.

C'est une partie importante du travail auprès des familles faite d'informations, de réassurance, de soutien, de point sur l'évolution de la situation, parfois de recadrage par rapport au contrat passé.

### 3. La sortie

Au terme d'une mesure de justice ou d'une mesure conventionnelle, des entretiens bilan dit « de clôture » sont réalisés avec les parents séparément ou ensemble quand la situation le permet.

Une attestation de fin de mesure est alors rédigée. Elle n'est pas systématique dans le cadre d'une mesure conventionnelle car elle nécessite l'accord des deux parents.

## ii. Ressources humaines

### 1. Réunions équipe

En moyenne, 3 réunions de 3h par mois sont organisées avec l'ensemble des intervenants qui permettent la coordination du service, l'organisation et la préparation des droits de visite ainsi que le suivi des familles.

Des « points familles » sont réalisés entre la responsable du service et la secrétaire, en moyenne deux fois par mois, afin de gérer l'arrivée des nouvelles situations et la liste d'attente.

### 2. Analyse des pratiques

Les intervenants du service Espace Rencontre bénéficient sur l'année de 6 séances d'analyse des pratiques avec un intervenant extérieur.

Ce cadre de travail collectif basé sur les expériences professionnelles permet aux intervenants d'exprimer leurs différents points de vue, d'écouter et accueillir les impacts émotionnels permettant ainsi de prendre du recul par rapport aux situations rencontrées, de les analyser et d'envisager d'autres façons de les comprendre et de les aborder.

Ce travail commun permet de développer des stratégies collectives et de s'adapter au mieux aux problématiques rencontrées.



Parallèlement, la responsable du service bénéficie d'une analyse de la pratique spécifique à son poste d'encadrante, dispensée par une des fédérations des Espaces Rencontre, la FENAMEF.

### 3. Formation

Un intervenant a bénéficié d'une formation de perfectionnement en informatique de 2 jours les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2025.

L'ensemble des intervenants et des secrétaires de l'Espace Rencontre ont bénéficié d'une formation de deux jours sur l'accueil des victimes de violences, tout particulièrement des enfants dans le cadre des violences conjugales (octobre 2025).

Une intervenante et la responsable du service ont rencontré la FRAPS pour une initiation aux jeux pouvant être utilisés dans le travail sur le lien parent/enfant dans le cadre des droits de visite.

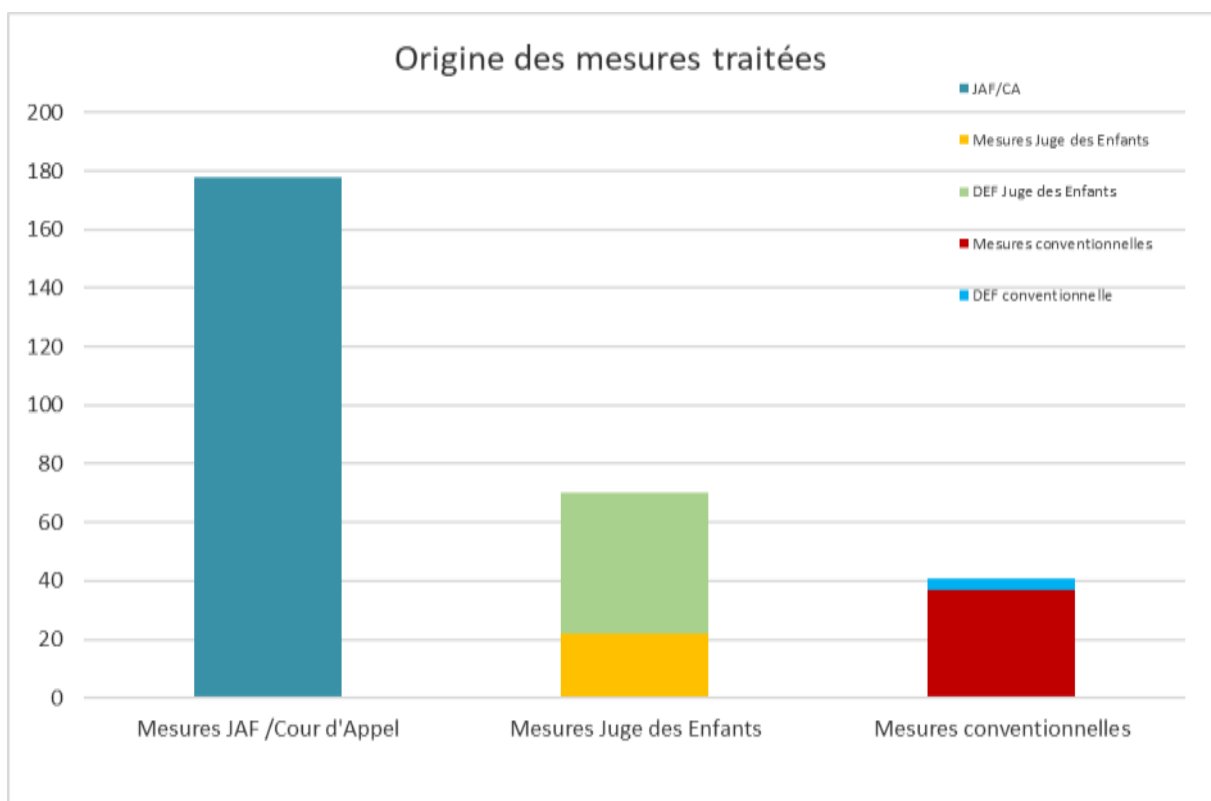
## f. Evaluation de l'activité quantitatives 2025

### i. Quantitatif

#### 1. Origine des orientations

L'origine des mesures peut être :

- *Judiciaire* : elles sont majoritaires et orientées par les Juges
- *Conventionnelle* : à la demande des deux parents dans l'attente d'une décision de justice soit à l'issue d'une séparation soit à l'issue d'une décision de justice terminée.





## 2. Nombre de mesures

### **286 mesures ont été traitées dans l'année 2025 :**

- . 62 mesures sans suite
- . 109 se sont terminées dans l'exercice 2025
- . 83 mesures toujours en exercice au 31.12.2025
- . 12 en préparation
- . 10 en attente d'attribution au 31 décembre 2025 (les deux parents ont contacté)
- . 10 en attente de contact d'un ou des deux parents

} **192 mesures exercées**

### **188 nouvelles mesures arrivées dans l'année 2025 :**

- . 156 mesures judiciaires (83%)
- . 32 mesures conventionnelles (17%)

Pour une même famille, il peut y avoir plusieurs mesures.  
Toutes les mesures n'ont pas la même durée.

Nous avons constaté une très légère augmentation du nombre de mesures prises en charge en 2025.

### **Mesures de la Direction Enfance Famille :**

41 mesures de la Direction Enfance Famille ont été prises en charge par l'Espace Rencontre, elles ont concerné :

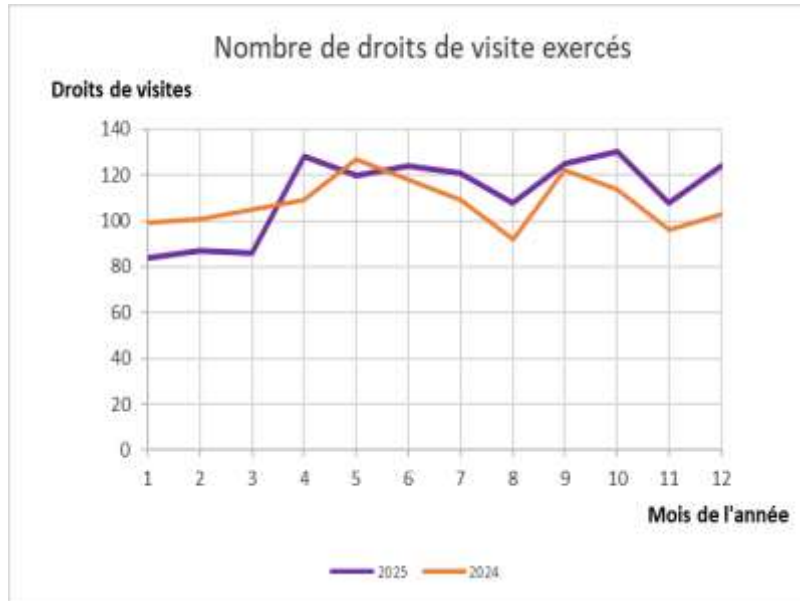
- 36 parents visiteurs (15 mères, 19 pères, 2 grands-mères)
- 47 enfants

## 3. Nombre de droits de visite

- 1702 droits de visites ont été programmés
- 1345 droits de visite ont été exercés

Le nombre de droit de visites est en légère hausse, soit + 9% pour le nombre de droits de visite programmés et + 4% pour les droits de visite exercés

Nous constatons également une augmentation du nombre des droits visite programmés et non honorés cette année (357) par rapport à N-1 (271). Il est noté que ces droits de visite non honorés réclament la même charge de travail de préparation auprès des parents, mais également, sur le plan administratif.



Globalement l'Espace Rencontre a encadré un peu plus de droits de visite que l'année précédente.

**Concernant la Direction Enfance Famille :**

- 530 droits de visite ont été programmés :
  - . 420 exercés
  - . 110 non exercés

**4. Nature des droits de visite exercés**

Cette année nous avons observé une hausse significative des droits de visite sans sortie (+ 22.73% en volume et + 8.58 % des situations orientées par le JAF)<sup>1</sup>. Cette augmentation du volume de droits de visite sans sortie, compte tenu de la configuration de nos locaux, touche aux limites de notre capacité d'accueil sur bon nombre de samedis.

Cette évolution s'explique par l'augmentation de situations complexes qui nous sont orientées.

<sup>1</sup> En 2024 : 36.90% des droits de visite orientés par les JAF étaient sans sortie. En 2025, ils représentent 45.48%.



### Concernant la Direction Enfance





## 5. Nombre de jours d'ouverture sur l'année 2025 : 118

- . 49 mercredis
- . 10 vendredis
- . 45 samedis
- . 13 dimanches
- . 1 jour autre pour des échanges vacances et weekends prolongés/fériés

## 6. Résultats

Si notre activité ne présente qu'une légère augmentation sur l'année 2025 en chiffres absolus, ce résultat ne doit pas masquer l'augmentation significative du nombre de droits de visite sans sortie comme illustré ci-dessus. Au-delà de notre problématique de places d'accueil contraintes sur les samedis, ce fait mobilise également une charge de travail plus conséquente pour les professionnels.

### ii. Evaluation de l'activité qualitative 2025

#### 1. Les principaux points à retenir de l'activité

##### a. Freins

##### Les locaux :

- Depuis plusieurs années, nos recherches d'un nouveau local restent sans succès. Même si la création de deux bureaux supplémentaires dans un autre immeuble de l'esplanade nous a permis de désengorger les espaces de travail au sein du siège du Relais Enfance et Famille, cela reste insatisfaisant d'un point de vu organisationnel, ainsi que pour nos collègues du service de médiation qui sont maintenant plus éloignées de l'ensemble de l'association.
- La superficie de l'espace d'accueil des droits de visites nous restreint toujours dans la prise en charge du nombre de familles.
- Le quartier du Prado est soumis à de nombreux trafics de plus en plus visibles, qui se déroulent même jusque dans le couloir de l'Espace Rencontre et insécurisent les familles que nous accueillons.
- Le samedi 15 février 2025, lors de droits de visite, les 3 intervenantes présentes ont dû évacuer les familles de l'Espace Rencontre, en raison d'un incendie de voitures dans le garage sous terrain en dessous de nos locaux. Elles ont dû gérer les droits de visites dehors, ainsi que les départs et retours des passages de bras de la journée.
- **Pour des raisons sanitaires et de salubrité indépendante de notre volonté, nous avons été contraints de fermer l'Espace Rencontre et donc l'accueil des familles les mercredi 5, samedi 8 et dimanche 9 mars 2025.**
- Le départ d'une intervenante au 6 décembre 2024 a pu ralentir temporairement l'activité du service, en début d'année 2025, le temps de son remplacement effectué au mois de mars.



## b. Atouts

L'Espace Rencontre est ouvert tous les mercredis, tous les samedis hormis le cinquième, et 2 week-ends par mois ainsi que les jours fériés ou des jours en semaine si nécessaire et ce toute l'année sans interruption pendant les vacances scolaires.

L'organisation des droits de visites avec l'arrivée différée de chaque parent de manière systématique permet d'accueillir les familles en garantissant un maximum de sécurité notamment dans la prise en charge d'ordonnance de protection ou de mesure d'interdiction d'approcher l'autre parent dans le cadre de procédure pénale.

Une équipe pluridisciplinaire qui travaille, pour partie également sur l'action prison, et permet ainsi une continuité des liens enfant/parent lorsqu'un parent de l'Espace Rencontre est incarcéré ou à l'inverse pour garantir le lien à la sortie d'une incarcération, ce qui a été encore le cas cette année. Un service qui travaille également directement en lien avec le service de médiation familiale et le service hébergement.

Une équipe mobilisée qui a su s'adapter aux changements et aux aléas techniques et logistiques. Cela a permis le maintien de l'activité.

## 2. Les perspectives 2024 pour 2025

Rappel des objectifs posés en 2024 pour 2025 :

- Diminuer la liste d'attente
  - Cet objectif a été réalisé (au 31 décembre 2025, le délai d'attente était d'environ 3 mois contre 6 mois au 31 décembre 2024)
- Renforcer les entretiens parentaux intermédiaires dans le cadre des droits de visite pour mieux préparer la sortie
  - Cet objectif a été réalisé lorsque la situation le permettait (disponibilité des parents)
- Continuer la recherche de locaux plus adaptés
  - Trois sites ont été visités mais insuffisamment adaptés à nos missions
- Pérenniser l'équipe
  - Le recrutement début mars d'une nouvelle professionnelle expérimentée, en remplacement d'un départ fin 2024, est venu renforcer la dynamique d'équipe sur l'année 2025
- Formation de l'équipe de l'Espace Rencontre sur l'accueil des victimes de violences tout particulièrement des enfants dans le cadre des violences conjugales.
  - Cet objectif a été réalisé par un organisme extérieur
- Se tenir prêt à répondre à de nouveaux besoins du Conseil Départemental, notamment pour la prise en charge des visites strictement médiatisées (hors d'un espace collectif)
  - Cet objectif a été réalisé
    - Rencontre du directeur de la protection de l'enfance du Conseil Départemental
    - La récolte de données et documents de référence afin de répondre au mieux à de nouvelles demandes



- Etudier la mise en place d'un Espace Rencontre renforcé pour répondre à des situations de plus en plus complexes et/ou conflictuelles  
Cet objectif est tenu pour partie :
  - Finalisation du référentiel ESPACE RENCONTRE RENFORCE FENAMEF
  - Participation aux commissions FENAMEF pour récolte de données à la construction d'un projet
  - Echanges avec les financeurs sur possible projet en ce sens
- Prolonger notre collaboration avec le SCJE dans le cadre des stages à la parentalité
  - Cet objectif a été réalisé
- Prolonger notre collaboration et implication avec la FFER et la FENAMEF
  - Cet objectif a été réalisé
- Reconduire la convention entre l'association et le Conseil Départemental du Cher pour la prise en charge de certains droits de visite d'enfants placés avec leur(s) parent(s)
  - Cet objectif est réalisé pour une durée d'un an
- Recruter une nouvelle intervenante pour début 2025, compte tenu d'un départ au 6 décembre 2025.
  - Cet objectif a été réalisé

### 3. Les principaux points saillants de 2025

#### a. Faits qui caractérisent l'année passée

- ✓ Changement de logiciel en janvier 2025 en raison des défaillances du précédent
- ✓ Le départ d'une collègue éducatrice spécialisée en décembre 2025
- ✓ L'arrivée d'une nouvelle collègue éducatrice spécialisée en mars 2025
- ✓ Accueil d'un stagiaire éducateur spécialisé du 6 janvier au 12 avril 2025
- ✓ La rencontre avec les Juges aux Affaires familiales le 14 novembre 2025
- ✓ La rencontre avec le Juge des enfants Monsieur MULLER le 28 février 2025
- ✓ La rencontre avec la Juge des Enfants Madame DUFRESNE le 21 novembre 2025
- ✓ Rencontre avec Madame RENARD, cheffe de cabinet du tribunal le 26 juin 2025
- ✓ Rencontre avec Madame BERTH, substitut du procureur le 16 septembre 2025, pour la préparation d'un nouveau projet de stage de responsabilité parentale sur les hauts conflits dans le cadre des saisines de justice
- ✓ Rencontre avec le barreau de Bourges le 22 octobre 2025
- ✓ Réorganisation des bureaux existants grâce à la réalisation d'entretiens qui ont permis l'amélioration des conditions de travail de 4 professionnels sur 6 de l'équipe ER
- ✓ Rencontre de l'UGECAM pour présentation des services respectifs le 31 janvier 2025
- ✓ Point avec la MSA le 13 mars 2025
- ✓ La participation à des instances et des réunions de travail avec les fédérations des Espaces Rencontre
- ✓ La participation du service aux stages de responsabilité parentale organisés par le SCJE de Bourges le 26 juin et 27 novembre 2025
- ✓ La participation au groupe de travail de la FENAMEF sur la construction d'un nouveau référentiel des Espaces Rencontre Renforcés, à des échanges sur les pratiques des visites en présence de tiers pour le compte de la protection de l'enfance
- ✓ Réalisation d'entretiens de l'Espace Rencontre afin d'améliorer les conditions d'accueil des familles



## g. Le travail partenarial

### i. Avec qui ?

- Les financeurs : La Caisse d'Allocations Familiales / Justice / MSA
- La FFER / FENAMEF : les deux fédérations Espace Rencontre
- Les Espaces Rencontre de la Région Centre Val de Loire que nous rencontrons deux fois par an
- le SCJE pour les stages de responsabilité parentale
- l'A.I.D.A.P.H.I dans le cadre d'orientations du Juge des Enfants parallèlement à une mesure d'AEMO.
- La Direction Enfance et Famille :

Une convention est établie entre l'association et le Conseil Départemental du Cher depuis fin 2004 pour la prise en charge des droits de visite d'enfants placés avec leur(s) parent(s). Elle a été reconduite du 1 janvier au 31 décembre 2025

La Direction Enfance Famille du Cher sollicite l'Espace Rencontre pour certaines familles dans les cas suivants :

- Médiatisation des visites par la Direction Enfance et Famille rendue impossible ou contre indiquée du fait du positionnement négatif du ou des parents vis-à-vis de l'institution.
- Indisponibilité totale des parents en dehors des fins de semaine du fait de leur activité professionnelle et/ou de leur éloignement et/ou l'évolution de la situation nécessite un élargissement des modalités des droits de visites.
- Lorsqu'il existe un projet de retour de l'enfant chez un des parents pour mettre en place les droits de visite du parent qui n'en aura pas la résidence.

Pour ce faire, les deux services travaillent en étroite collaboration pour l'organisation des droits de visite et le suivi des familles :

- Des points de situation sont réalisés régulièrement avec les référents DEF
- Le Relais Enfance et Famille participe à toutes les synthèses de la DEF

### ii. Les besoins prospectifs avec les partenaires

Au 31 décembre 2025, nous étions toujours en attente d'objectivation des besoins du Conseil Départemental sur les droits de visite afin de proposer, si besoin, des adaptations de notre service. Une maquette de projet de service qui fait suite à l'étude des attendus des droits de visite en présence d'un tiers dans le cadre de la protection de l'enfance est prête.



## h. Conclusion

L'année 2025 se termine avec une légère hausse de notre activité. L'augmentation des orientations JAF sans droits de sortie interroge nos limites organisationnelles. Sans nouveaux locaux, l'Espace

Rencontre risque à nouveau de voir sa liste d'attente augmenter. Cela même alors que nous avons pu la réduire de façon significative (3 mois au 31 décembre 2025).

La tendance, déjà constatée les années précédentes, des situations de plus en plus complexes se confirme. Elle nécessite des ajustements réguliers de notre organisation. Par ailleurs, elle mobilise d'autant plus un travail d'équipe important pour encadrer au mieux les familles. Dans ce cadre, la formation de l'équipe aux violences intrafamiliales a pu apporter un éclairage et un appui dans nos pratiques professionnelles.

Enfin, les Espaces Rencontres, partout en France, subissent des postures de plus en plus vindicatives sur leurs raisons d'être. Cela, tant de certaines familles qui y sont orientées, que de certains professionnels extérieurs.

Nous constatons ainsi, régulièrement, une confusion entre l'intérêt supérieur de l'enfant et les droits de l'enfants, entre les responsabilités liées à l'autorité parentale et les attendus que lesdits porteurs de l'autorité projettent sur les missions des professionnels des Espaces Rencontres. Nous observons aussi une confusion entre les décisions de justice et leurs mises en place au sein des Espaces Rencontres, l'une ne se confondant pourtant pas avec l'autre. Ces faits nécessitent, pour les professionnels des Espaces Rencontres, un travail pédagogique renforcé pour expliquer les missions, leur cadre d'intervention et des rappels à la loi. Nous travaillons sans relâche pour objectiver à quel moment l'enfant porte sa parole non celle d'un ou d'autres. Il n'est pas inutile non plus de procéder à une mise en perspective historique de la création des Espaces Rencontres. Car si certaines situations d'accompagnement se révèlent complexes et douloureuses pour certaines familles, nous oublions peut-être trop souvent, que sans ces espaces, des enfants et des parents seraient en grande souffrance en l'absence de liens et que le droit des uns pourrait subroger arbitrairement les droits des autres.

## i. Perspective 2026

- Stabiliser la liste d'attente
- Continuer la recherche de locaux plus adaptés
- Pérenniser l'équipe
- Travailler sur un questionnaire de satisfaction des usagers
- Continuer et finaliser le livret d'accueil
- Répondre à l'appel à projet sur l'externalisation des droits de visite dans le cadre de la protection de l'enfance de la Direction Enfance et Famille de 2026.
- Continuer notre réflexion sur la mise en place d'Espace Rencontre Renforcé pour répondre à des situations de plus en plus complexes et/ou conflictuelles
  - Prolonger notre collaboration avec le SCJE dans le cadre des stages à la parentalité
  - Prolonger notre collaboration avec le service de l'AIDAPHI
  - Prolonger notre collaboration et implication avec la FFER et la FENAMEF
  - Prolonger notre collaboration avec les Juges Aux Affaires Familiales et les Juges des Enfants
  - Renforcer nos éléments de langage pédagogiques pour soutenir et expliquer nos missions





# **RAPPORT ACTIVITÉ**

# **MÉDIATION FAMILIALE**

## **2025**



## 1. ACTIVITES 2025 MÉDIATION FAMILIALE

### a. Introduction

Depuis 1997, le service de médiation familiale du Relais Enfance et Famille, prend en charge les situations dont les liens familiaux sont fragilisés ou rompus. Tels que les divorces et les séparations, les conflits au sein d'une famille (entre parents-adolescent(e)s, parents-jeunes adultes, autour du maintien des liens entre grands-parents et leurs petits-enfants, ou encore au sein d'une fratrie).

Le service de l'association est conventionné par la Caisse d'Allocation Familiale du Cher et dans ce cadre, les médiatrices respectent le référentiel national de la médiation familiale concernant son fonctionnement. Elles sont également inscrites sur la liste des médiateurs de la Cour d'Appel de Bourges.

Au même titre que l'ensemble des actions de l'association, le service de médiation familiale, travaille dans le maintien des liens familiaux, afin d'apaiser les relations et favoriser une meilleure communication dans l'intérêt des familles et des enfants.

### b. Rappel définition de la mission

La médiation familiale est un temps d'écoute et de dialogue qui permet d'aborder les problèmes liés à un conflit familial, en prenant en compte les besoins de chacun.

Le médiateur familial est un tiers neutre, impartial, indépendant et qualifié qui va favoriser, à travers des entretiens confidentiels, un climat propice pour que les personnes trouvent en elles les ressources pour communiquer et rechercher des solutions à leur(s) conflit(s).

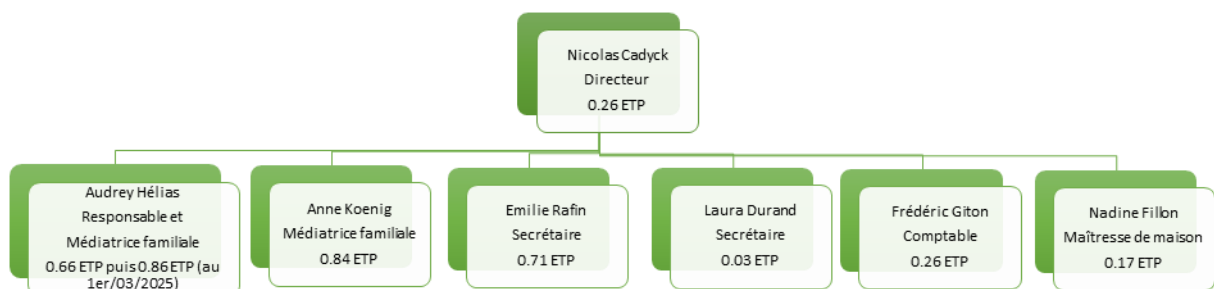
### c. Organigramme du service avec ETP et qualification

Plusieurs salariés du Relais Enfance et Famille composent le service de médiation familiale.

En début d'année, le temps total des salariés de l'action est de 2,93 équivalents temps plein (dont 1,50 équivalents temps plein est destiné au temps des deux médiatrices familiales).

A partir du 1<sup>er</sup> mars 2025, une médiatrice du service a augmenté son temps de travail de 0,20 équivalent temps plein. Le service est passé à 1,75 équivalents temps plein destiné aux médiatrices familiales).

Notre équipe est constituée de la manière suivante :



## d. Les bénéficiaires de l'action

### i. Typologie

Le service reçoit toutes personnes au sein d'une famille qui éprouvent des difficultés relationnelles, de communication ou vivant une situation conflictuelle.

- 47 % des personnes accueillies sont des femmes et 39 % sont des hommes. Sur les personnes reçues les adolescents représentent 8%, 3% sont des grands-parents et 2% sont des frères/sœurs, beaux-parents.
- Nous constatons que les femmes sont dans beaucoup de situations, les premières à faire la démarche de contacter notre service.
- Pour les médiations familiales dans le cadre de divorce/séparation, les enfants sont majoritairement en résidence classique chez leur mère.
- Les personnes reçues sont le plus souvent en situation d'emploi.
- Le public reçu en médiation familiale réside sur l'ensemble du département du Cher. Les médiatrices familiales ont également ciblé des personnes hors département dû notamment à un changement de vie suite à la séparation (retour dans la région d'origine, mutation professionnelle, reconstitution familiale...). Des médiations familiales en visioconférences sont proposées aux familles dans le cadre d'un éloignement géographique.



- En 2025, 34 % dépendent de la communauté d'agglomération de Bourges (24% des personnes rencontrées résident à Bourges) et 66 % sont d'autres territoires du Cher. 9 % habitent à Vierzon, 90 % résident dans le département du Cher et 10 % résident en dehors du département du Cher.



## ii. Les principales problématiques

La médiation familiale permet d'aborder différents types de conflits familiaux pouvant concerner diverses problématiques :

- Les divorces/séparations : ces médiations permettent de traiter les difficultés de communication parentale, mais également d'aborder les questions liées à l'organisation suite à la séparation : [la résidence des enfants, l'éducation, la scolarité, la santé, ainsi que l'aspect financier (budget concernant les enfants et/ou bien immobilier en commun, la séparation de biens)]. Cet espace est également propice aux personnes pour mettre des mots, du sens à la séparation afin de renouer un dialogue plus apaisé et de prendre conscience de leur coparentalité dans l'intérêt de leur(s) enfant(s).
- Les médiations parent/ados : ce temps est essentiel pour traiter des difficultés de communication et de compréhension, de rupture de lien, de conflit... entre un parent et son adolescent. Ces médiations permettent également de redéfinir la question de place de chacun au sein de la famille ou dans une recomposition familiale tout en discutant d'éventuels problèmes liés avec le beau-parent.
- Les médiations de couple : pour ces situations, la demande concerne des discussions autour des difficultés de communication, d'incompréhension, de réorganisation du couple ou de la famille notamment dans le cadre des recompositions familiales (question autour de la place de chacun, des valeurs éducatives qui peuvent être différentes pour les enfants...) et parfois cet espace va leur permettre d'être une « aide à la décision » de se séparer ou non.
- Les médiations grands-parents/petits-enfants : dans ce cadre, les grands-parents suite à une rupture de lien, souhaitent reprendre contact avec leurs petits-enfants. Cette absence de contact est souvent due à des différends avec leur enfant et le gendre ou la belle-fille.
- Les médiations dans le cadre du maintien des relations intra-familiales : conflits au sein de la famille, fratrie...
- Les conflits de successions : dans ces médiations les personnes abordent des différends au niveau successoral.
- Perte d'autonomie de la personne âgée : les séances vont favoriser les discussions autour de la prise en charge de la personne âgée en perte d'autonomie. Créant souvent des désaccords au sein d'une famille.

## iii. Les ressources mobilisées des usagers

En médiation familiale, un des points essentiels pour les familles, c'est de leur redonner la capacité de rechercher par elles-mêmes des solutions à leurs différends.

Le médiateur n'a pas de pouvoir de décision, il amène les gens à être acteurs, à réfléchir ensemble, le professionnel les amène à développer leur créativité, pour rechercher des accords mutuellement acceptables.

Pendant le processus de médiation familiale, les personnes se mettent en mouvement et mobilisent certaines ressources :

- La volonté : faire cette démarche de médiation familiale, c'est être volontaire que les choses s'arrangent à l'amiable. Volontaire pour échanger avec la personne avec qui elle est en conflit et ce malgré la présence de certaines émotions.
- La capacité de verbalisation et de communication, mettre des mots sur ses ressentis, donner son point de vue sur la situation, pouvoir prendre du recul pour entendre et comprendre le discours de l'autre.
- Se projeter vers l'avenir, se mobiliser en faisant preuve de créativité pour réfléchir à diverses solutions possibles dans l'intérêt de chacun.



## e. Organisation et fonctionnement

### i. Parcours usagers

#### 1. L'accueil

Le service de médiation familiale accueille les familles sur l'ensemble de la semaine, du lundi au vendredi voire certains samedis. Les médiatrices peuvent intervenir au siège à Bourges, mais également à Vierzon à la Maison de la Justice et du Droit pour les entretiens préalables et au centre social Tunnel Château à Vierzon pour les séances de médiations familiales. Elles peuvent également se rendre à Sancerre à la mairie, et à Saint-Amand-Montrond au centre social LE LOCCAL dans les locaux de l'APLEAT ACEP et au CCAS d'Aubigny-Sur-Nère en fonction de la demande.

Le public peut prendre contact avec le service par téléphone ou par mail, ou en se rendant à l'association, en s'adressant directement auprès du secrétariat.

Les personnes peuvent solliciter le service de façon conventionnelle ou judiciaire.

Emilie RAFIN, secrétaire de la médiation familiale, accueille la demande et oriente si besoin les familles vers d'autres partenaires. Elle propose un rendez-vous individuel pour un entretien d'information soit en présentiel ou par téléphone, tout en étant attentive au souhait des personnes. Elle veille à faciliter un maximum le public, en proposant un rendez-vous le plus adapté possible en fonction de leurs disponibilités : horaires, jours et distance géographique (permanences, par téléphone).

De sa place d'assistante, elle est bien souvent le premier contact des personnes avec le service. La démarche d'appeler pour un entretien de médiation familiale est souvent difficile et chargée en émotions. C'est pourquoi, l'écoute et le discours de notre secrétaire sont essentiels et rassurants pour les personnes afin de continuer ce processus.

#### 2. L'accompagnement

Les familles sont reçues par des professionnelles qualifiées et diplômées d'Etat.

Dans un premier temps, la personne qui fait la demande est accueillie individuellement, lors d'un entretien préalable d'information à la médiation familiale.

Les personnes peuvent ainsi expliquer leur situation, leurs demandes, mettre des mots sur le conflit familial.

Pour les médiatrices, ce temps d'écoute permet de vérifier la demande et de présenter la médiation familiale. Elles précisent le cadre (le respect de chacun dans la manière de s'exprimer, ne pas se couper la parole pour faciliter l'écoute et la compréhension), la confidentialité, neutralité, impartialité. Elles recueillent les informations sur le conflit de la personne présente et précisent les modalités du processus (durée des séances, tarif).

Lors de ce temps d'échange, les médiatrices demandent à la personne : comment faire venir l'autre ? Souhaite-t-elle en parler ou préfère-t-elle que nous adressions un courrier d'invitation à prendre contact avec notre service ?

A l'issue de cet entretien, les personnes sont libres de s'engager ou non dans cette démarche.

Parfois la médiation n'est pas envisageable, possible, ou acceptée par certaines personnes, et pour autant ce temps d'information et d'échange peut avoir un effet sur l'évolution de la relation aux autres personnes, sur la compréhension du conflit et des positions des autres.



Si les personnes concernées par la médiation familiale souhaitent s'engager dans un processus suite aux entretiens d'informations, une séance commune est fixée.

En début de séance, la médiatrice familiale pose le cadre pour que les échanges se passent dans le respect de chacun.

Elle laisse chaque personne exprimer ses ressentis et son point de vue et est vigilante de maintenir une impartialité et une neutralité. Elle peut utiliser différents outils comme l'écoute, la reformulation et l'expression des émotions. Elle est également attentive au langage non verbal et peut s'aider de supports matériels : le paperboard, des calendriers, cartes dixit pour faciliter le dialogue et la compréhension.

Elle amène les gens à dépasser le conflit pour se recentrer sur une communication dans l'intérêt de chacun et des enfants. Elle laisse un espace d'expression des émotions. Elle s'adapte en fonction des situations qui sont toutes différentes en prenant en compte les besoins, sentiments et demandes des personnes.

Il peut y avoir plusieurs séances en fonction des souhaits et du travail que les personnes projettent de faire dans cet espace de médiation. Au cours de ces séances plusieurs sujets peuvent être abordés.

L'aspect émotionnel est bien sûr pris en compte sachant que la situation n'est pas facile pour les personnes et le fait d'être en conflit avec l'autre renvoie différentes émotions qui peuvent parfois complexifier la relation et la communication entre les personnes, parents, enfants.

Entre les séances, un temps de minimum de 15 jours est fixé pour que les personnes prennent du recul sur ce qui s'est dit dans la séance réalisée. Cela permet de cheminer entre les deux rendez-vous. Mais ce temps peut aussi être propice pour les gens pour préciser un complément d'information auprès d'autres services, partenaires (CAF, CPAM, Impôts, notaires...), ce qui permet lors de la séance suivante de mettre en commun les informations recueillies. Ce temps peut également être élargi pour expérimenter les décisions prises lors des séances et avoir un laps de temps suffisant pour vérifier si leur choix correspond bien aux souhaits de chacun et à l'enfant.

### 3. La sortie

A l'issue de ces rencontres, les gens peuvent décider de finaliser leurs accords par écrits. Cet écrit est rédigé avec les personnes, par la suite elles sont libres de le faire homologuer auprès du Juge aux Affaires Familiales.

Certaines médiations familiales se finalisent par des accords oraux puisque les personnes n'éprouvent pas de nécessité de poser leurs accords par écrit.

Il arrive que certaines personnes ne parviennent pas à trouver des accords, cependant le conflit entre eux peut être apaisé et le fait de verbaliser à l'autre son ressenti permet aussi d'avoir été entendu, compris et d'éviter de mauvaises interprétations.

En médiation familiale, même si les personnes restent dans un conflit, elles savent que la médiation existe et qu'elles peuvent revenir à un autre moment quand les émotions seront moins fortes.

Le contexte dans lequel nous recevons les personnes est difficile. Il faut être prêt à se retrouver face à la personne avec qui le conflit est présent. Même si les médiatrices offrent un cadre sécurisant, confidentiel, neutre et impartial, certaines personnes ne se sentent pas prêtes à faire un processus de médiation. Les personnes reçues ne sont pas forcément au même stade émotionnel et parfois une personne accepte mais l'autre n'est pas disponible pour commencer ce travail.

Nous informons les personnes que la « porte de la médiation » reste toujours ouverte. Le public sait qu'il peut solliciter le service s'il éprouve le besoin de revenir et de profiter de cet espace pour discuter avant que le conflit augmente.



## ii. Ressources Humaines

### 1. Réunions équipe

Une réunion d'équipe a lieu tous les mois (assistante, médiatrices familiales et directeur).

D'autres réunions sont possibles en fonction des besoins de chacun entre les médiatrices, ou entre l'assistante et la responsable, ou le directeur avec la responsable.

Au cours de ces diverses réunions, l'équipe travaille sur :

- Des projets à développer
- La création d'outils
- La promotion de la médiation
- Le maintien ou le développement des liens avec les partenaires
- Les difficultés rencontrées par l'équipe.

Ce travail collectif est nécessaire pour l'ensemble des professionnels.

Des réunions avec l'ensemble des salariés sont également organisées afin de privilégier les échanges et le travail d'équipe entre les différentes actions de l'association.

Le service participe également aux rencontres inter-régionales organisées par la FENAMEF.

Depuis 2025, le service a intégré la commission FENAMEF sur la médiation familiale, ces réunions se déroulent en visioconférence, pendant ces rencontres divers sujets sont abordés. Ce temps permet de se questionner et de travailler avec d'autres médiateurs familiaux et la FENAMEF au niveau national.

D'autres réunions sont organisées avec des partenaires afin de développer des projets communs. Les médiatrices familiales ont toujours un groupe de travail avec la CAF, le CDAD et le CIDFF dans le cadre de « parents après la séparation ».

Des échanges réguliers sont également faits avec les professionnels qui accueillent les médiatrices dans les lieux de permanences.

Une médiatrice a intégré une réunion des pros de la CTG dans le secteur sancerrois pour éventuellement développer de futurs événements et connaître les partenaires de ce secteur du département.

### 2. Analyse des pratiques

Les médiatrices familiales ont participé à six séances d'analyse de la pratique qui ont été supervisées par Julie SOUSTRE. Ces séances se sont déroulées à Montluçon, avec d'autres services de médiation familiale : Montluçon, Limoges-Guéret et Moulins.

Cet espace est indispensable pour penser et interroger sa pratique professionnelle. Il s'agit d'un temps essentiel pour les médiatrices familiales qui sont quotidiennement exposées aux tensions et aux conflits.

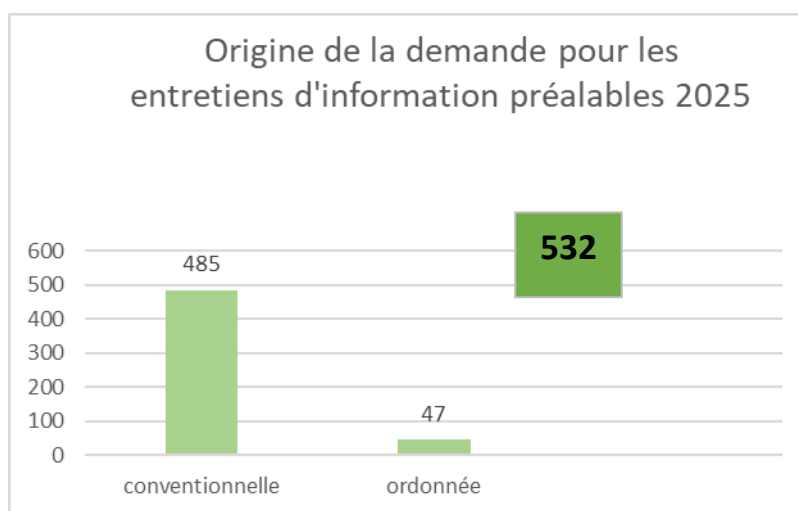
L'analyse de la pratique se fait à partir des situations présentées par les médiateurs familiaux. Ce partage permet l'expression du vécu professionnel, de répondre collectivement à une situation qui pose problème ou qui interroge le médiateur. Ce temps est propice pour travailler sa posture professionnelle en tant que tiers, pour faire évoluer le processus de médiation familiale dans les situations présentées et de s'ouvrir vers d'autres réflexions et outils.

## f. Activité quantitative 2025

### i. Quantitatif

#### 1. Origine des orientations

Le service de médiation familiale du Relais Enfance et Famille a reçu 826 personnes en 2025. Les médiatrices familiales ont réalisé 532 entretiens d'information préalable à la médiation familiale (84 rendez-vous ont été annulés. Certains rendez-vous annulés ont pu être reprogrammés).



En 2025, 91 % des demandes sont conventionnelles et 9 % sont judiciaires.

Cette année, le service constate une baisse des orientations judiciaires.

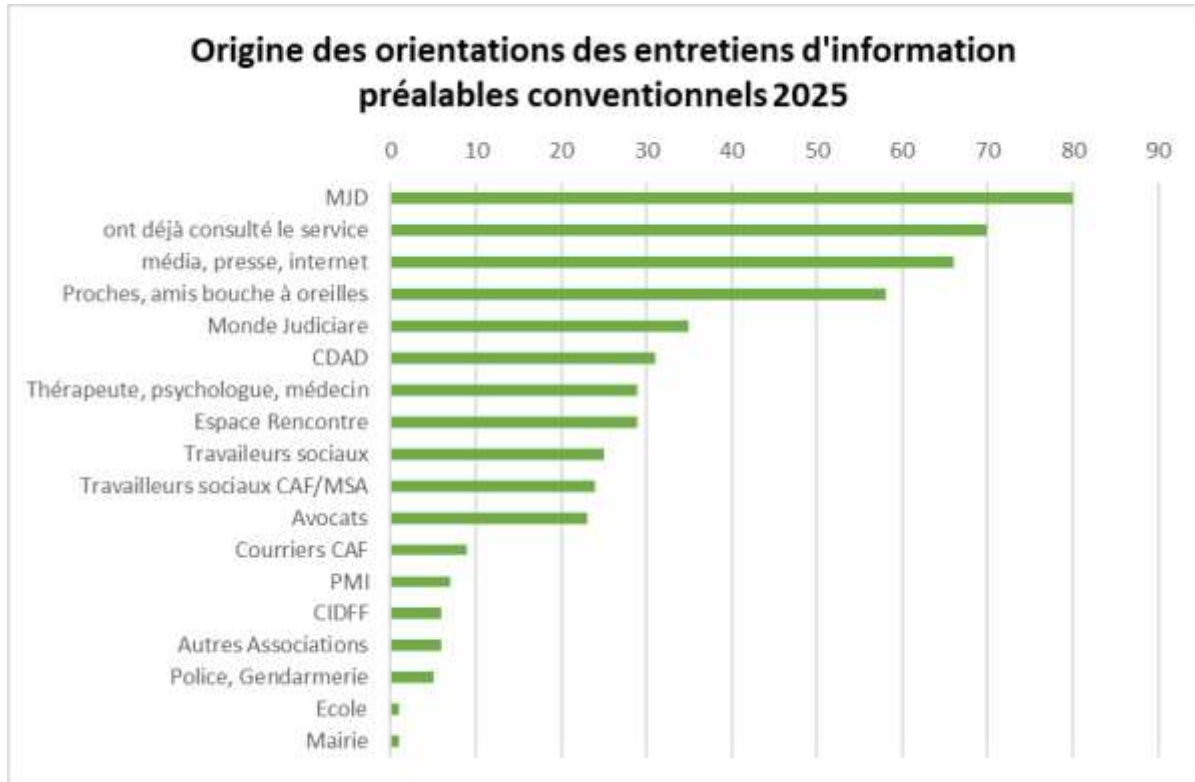
Les familles prennent souvent contact avec le service de médiation familiale avant de saisir le Juge aux Affaires Familiales. Les personnes sont souvent orientées par les professionnels du monde judiciaire (juristes, avocats, accueil du Tribunal Judiciaire) pour tenter de trouver des solutions à l'amiable dans l'attente d'une audience. Le public également se saisit des informations qu'il trouve sur internet ou sur le document « Cerfa » pour déposer une requête.

Cette diminution peut également s'expliquer par un arrêt maladie d'un Juge Aux Affaires familiales.

Nous avons rencontré en fin d'année les magistrats afin de préciser les demandes et attentes de chacun.

Les personnes peuvent bénéficier de l'aide juridictionnelle, dans ce cadre, quand les médiations sont ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales, la participation financière des personnes bénéficiant de cette aide est prise en compte. Le service adresse en fin de processus un mémoire au service du contrôle des expertises du tribunal judiciaire.

Bien souvent si un processus de médiation ne se met pas en place, c'est que certaines personnes ne donnent pas suite au courrier d'invitation à rencontrer une médiatrice familiale. D'autres encore répondent au courrier, réalisent l'entretien, mais ne souhaitent pas poursuivre vers un processus de médiation familiale car c'est souvent trop difficile émotionnellement de se retrouver face à l'autre partie, ou elles préfèrent faire appel au Juge des Affaires Familiales.



Les familles prennent connaissance du service de médiation familiale par différents canaux : les promotions, les permanences effectuées par les médiatrices ainsi que le lien qu'elles maintiennent avec les différents partenaires qui réorientent vers le service.

Nous constatons que les personnes se saisissent de l'espace de la médiation familiale, et sollicitent à nouveau notre service pour tenter d'apaiser les conflits et maintenir une communication avec la même personne ou une autre personne de leur entourage (adolescent, parent d'une autre union...).

Les gens peuvent également revenir en médiation familiale pour échanger sur une demande ou un sujet particulier (suivi psychologique de l'enfant, changement d'école, ou de résidence de l'enfant...) ou modifier leurs accords en fonction de l'évolution de leur vie personnelle et/ou professionnelle.

Les personnes contactent parfois le service suite aux conseils d'amis, de membres de leur famille.

Comme l'année précédente, les orientations faites par Maison de la Justice et du Droit sont en augmentation. Ce travail partenarial a permis de maintenir un rythme régulier des permanences sur Vierzon.

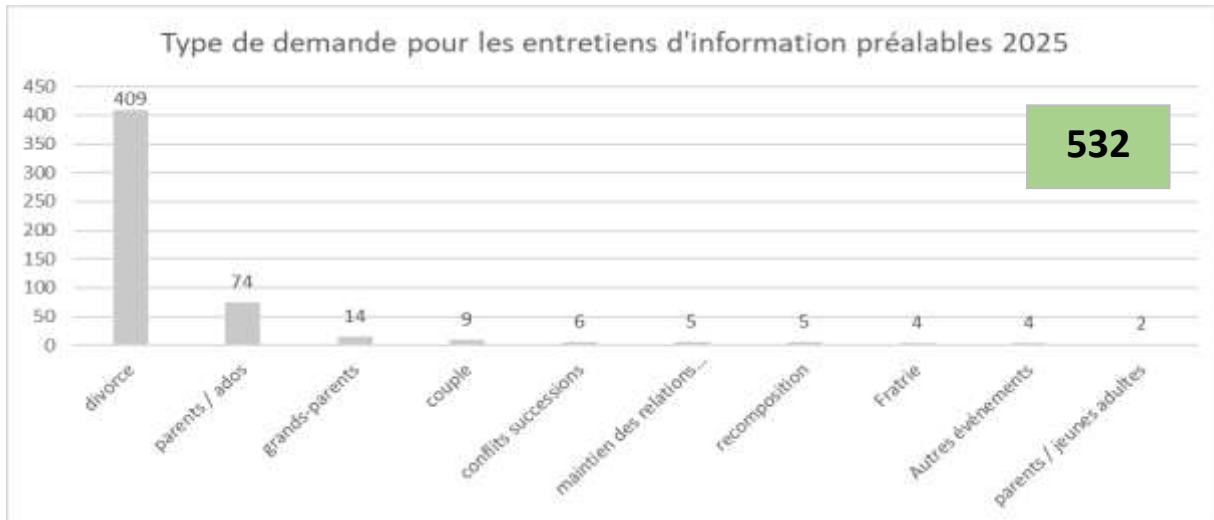
Nos partenaires (juristes, médecins-psychologues, CAF, MSA ...), continuent à orienter le public vers notre service, et ce travail en réseau, réciproque, est important dans la cohésion d'une prise en charge d'une famille.

Au sein de l'association, nous avons des orientations par des intervenants de l'Espace Rencontre qui parlent de la médiation aux familles en fin de mesure.

## i. Entretien d'information à la médiation familiale

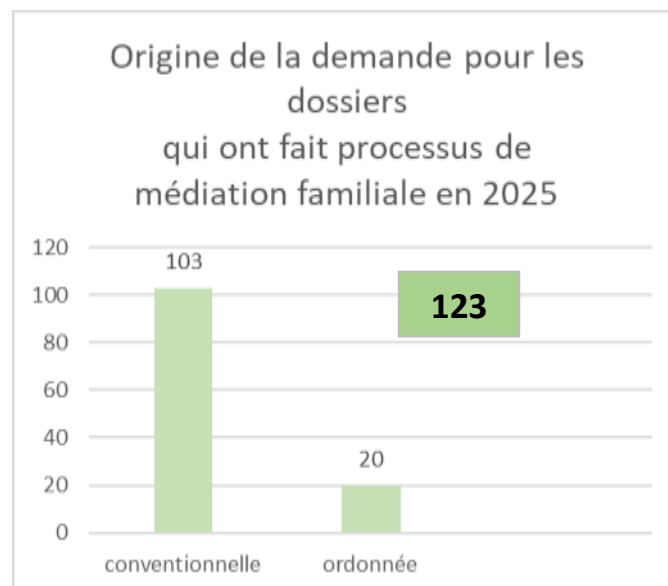
### 2. Type de demande

Il existe différentes médiations familiales, en fonction des demandes et des personnes concernées.



Les demandes de médiation dans le cadre d'une séparation, un divorce restent majoritaires (77%). Les demandes de médiations parents/adolescents représentent 14% et 9 % autres (les médiations grands-parents, de couples, succession, maintien des relations intrafamiliales).

## ii. Processus de médiation familiale



84 % des processus de médiation familiale sont d'origine conventionnelle et 16 % sont d'origine judiciaire.

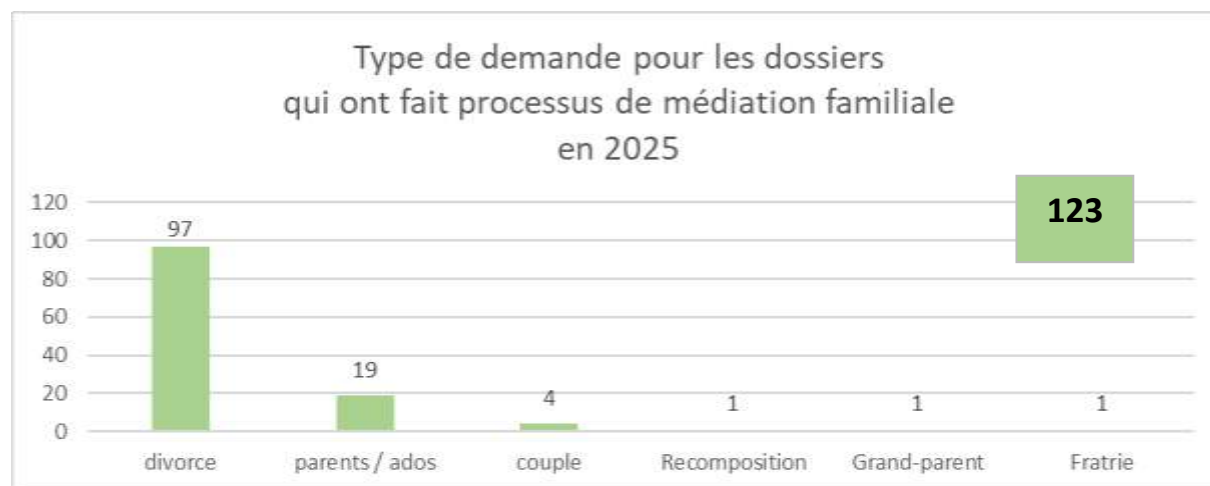


Les médiatrices ont effectué 123 processus dont 111 ont été terminés et 12 sont en cours fin décembre 2025 (dont 7 médiations familiales conventionnelles et 5 judiciaires).

Durée des processus de médiation familiale :

|               | Médiation conventionnelle | Médiation judiciaire | Total      |
|---------------|---------------------------|----------------------|------------|
| - De 3 mois   | 71                        | 11                   | 82         |
| De 3 à 6 mois | 17                        | 1                    | 18         |
| + de 6 mois   | 7                         | 4                    | 11         |
| En cours      | 7                         | 5                    | 12         |
| <b>Total</b>  | <b>102</b>                | <b>21</b>            | <b>123</b> |

La durée du processus est variable en fonction des situations. Parfois des médiations familiales prennent plus de temps (distance géographique, besoin d'expérimenter entre les séances, difficulté de mise en place liée à des contraintes de disponibilités des personnes...).



Les processus de médiation familiale sont en lien avec les entretiens d'informations préalable à la médiation familiale puisque les divorces/séparation sont majoritaires (elles représentent 79%). 15% des processus médiations concernent des conflits entre parents/adolescent, 3% des conflits de couple, 1% recomposition familiale, 1% grand-parent, 1% fratrie.

- Répartition du nombre de séances en fonction de l'origine et du type de médiation familiale :

En 2025, les médiatrices familiales ont réalisé 170 séances de médiation familiale (4 séances ont été annulées).

|                    | Conventionnelle | Judiciaire | Total      |
|--------------------|-----------------|------------|------------|
| Divorce/séparation | 109             | 25         | 134        |
| Ados               | 19              | 6          | 25         |
| Couple             | 8               | 0          | 8          |
| Grand-parent       | 1               | 0          | 1          |
| Fratrie            | 1               | 0          | 1          |
| Recomposition      | 1               | 0          | 1          |
| <b>Total</b>       | <b>139</b>      | <b>31</b>  | <b>170</b> |

Le nombre de séances est variable en fonction des demandes et besoins des personnes.



- [Focus Médiation parents/adolescent\(e\)-\(s\) :](#)

En 2025, le service a eu une légère augmentation des situations concernant les conflits entre un parent et son adolescent(e). Les orientations vers notre service sont généralement faites par des amis ou proches. Cette année, nous avons constaté une augmentation des orientations par des psychologues et des médecins.

Chaque parent et adolescent est reçu individuellement en entretien d'information à la médiation familiale. Le service a effectué 64 entretiens d'informations dont 25 rendez-vous avec des jeunes (13 filles et 12 garçons).

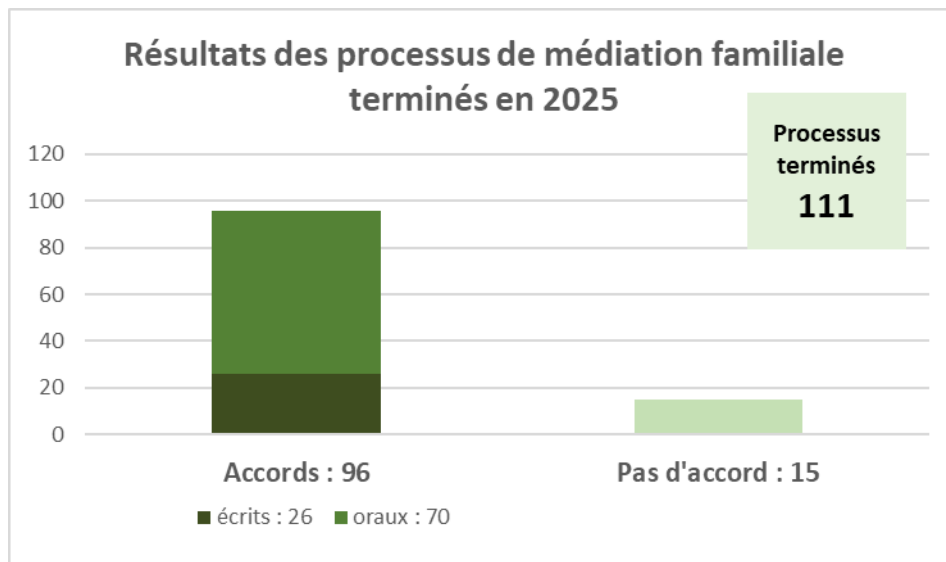
En 2025, 19 processus de médiation parents/adolescent(e)-(s) ont été réalisés.

Les processus de médiation familiale réalisés cette année, concernaient davantage des demandes pour apaiser des tensions entre un père et sa fille.

| Processus médiation | - De 15 ans | + de 15 ans | Total     |
|---------------------|-------------|-------------|-----------|
| Conflit père-fille  | 9           | 1           | <b>10</b> |
| Conflit mère-fille  | 1           | 2           | <b>3</b>  |
| Conflit père-fils   | 0           | 3           | <b>3</b>  |
| Conflit mère-fils   | 1           | 2           | <b>3</b>  |
| <b>Total</b>        | <b>11</b>   | <b>8</b>    | <b>19</b> |

Le processus parent-ado est souvent finalisé par des accords oraux, si toutefois des accords doivent être notifiés une médiation entre les parents peut être proposée.

### 3. Résultats



En 2025, pour 86 % des situations les personnes sont parvenues à trouver des accords en médiation familiale.

Une meilleure communication et une relation apaisée permettent aux personnes de trouver des accords communs, en 2025, 63 % sont des accords oraux (59 mesures conventionnelles et 11 mesures judiciaires) et 23 % sont des accords écrits (25 mesures conventionnelles et 1 mesure judiciaire).

14 % restent sans accords (5 mesures conventionnelles et 1 judiciaire), 5 % autres (refus d'une des parties, ne se sont pas présenté au rendez-vous, sans nouvelles).



La finalité d'un processus de médiation familiale n'est pas nécessairement des accords verbaux ou écrits. Ce qui est visé, c'est une amélioration de la communication entre les personnes reçues, une clarification de la position de chacun et un apaisement du conflit.

## 2. Activité qualitative

### 1. Les principaux points à retenir de l'activité

#### a. Freins

- L'environnement des locaux : les médiatrices sont parfois impactées par des nuisances sonores lors des entretiens. Certaines personnes reçues ont pu renvoyer que le quartier était anxiogène.
- La localisation des locaux : le public a parfois des difficultés pour localiser et situer sur l'esplanade du Prado les locaux des médiatrices familiales.
- Nous constatons parfois un désengagement des personnes, en effet certains rendez-vous fixés n'ont pas été honorés. Régulièrement les personnes ne préviennent pas de leur absence où nous informe le jour-même. Ces entretiens fixés réclament néanmoins un travail, et de la disponibilité de la part des professionnelles.

#### b. Atouts

- L'équipe : depuis quelques années, l'équipe reste inchangée. Les professionnels ont l'habitude de travailler ensemble et sont toujours en recherche d'amélioration pour le public reçu et pour le bien-être de chacun au travail. Une bonne cohésion et coordination existe au sein du service.
- L'orientation des partenaires et en intra : les partenaires comme à leur habitude orientent les familles vers le service de médiation familiale. Les échanges et rencontres permettent de préciser et d'affiner nos orientations réciproques et de travailler sur des projets communs pour les familles. Les orientations en intra au sein de l'association permettent une complémentarité des services ; les médiatrices orientent si besoin les familles vers le service AVIF 18 dans le cadre des violences intrafamiliales et vers le service d'Espace Rencontre. Un travail se poursuit en fin de mesure d'Espace Rencontre pour orienter les personnes vers la médiation familiale.
- Le logiciel : En 2025, le service médiation familiale a changé de logiciel. Le service est satisfait du nouveau logiciel D-Crypte. Il reste simple d'utilisation, les concepteurs se rendent disponibles afin de résoudre d'éventuels problèmes.
- Les permanences sur le département : pour certaines familles, la mobilité sur le département est essentielle et nécessaire. Beaucoup n'ont pas de moyen de transport et parfois les déplacements sont contraignants en fonction des enfants et/ou de leur activité professionnelle (agriculteur etc). Les familles apprécient que nous allions à leur rencontre et nous remerciant. Pour le service, cela permet également de faire du lien avec les professionnels du département en dehors de Bourges.
- Formation : les deux médiatrices familiales ainsi que la secrétaire ont effectué une formation sur les violences intrafamiliales en interne au Relais Enfance et Famille avec une intervenante de la région parisienne.
- Les capsules vidéo : En 2024, les médiatrices ont participé à un tournage de « capsules vidéo » dans le cadre des séances d'informations collectives « parents après la séparation ». Ces vidéos ont été visibles début avril 2025, sur le site internet du Relais Enfance et Famille et sur la chaîne You Tube du CDAD. Ces vidéos transmettent des informations qui sont courtes et ciblées sur la médiation familiale.



Depuis la mise en place de ces vidéos, nous constatons une augmentation du nombre de vues. D'avril 2025 à décembre 2025, la vidéo sur les impacts de la séparation a comptabilisé 177 vues, celle qui présente la médiation familiale a été visionnée 205 fois et la dernière expliquant le déroulement d'une médiation familiale a eu 322 vues en 2025.

Ce support numérique est positif, certaines personnes ont pris contact avec notre service suite au visionnage des capsules vidéo.

## 2. Les perspectives 2024 pour 2025

**Les perspectives 2024 pour 2025 étaient les suivantes :**

- Maintenir l'activité 2024 qui présente des résultats très positifs en termes de quantité que de qualité
  - Objectif réalisé
- Augmenter le temps ETP légèrement, notamment pour la réalisation de l'objectif ci-dessous
  - Objectif réalisé
- Comme chaque année, le service de médiation familiale va poursuivre son travail de promotion auprès des partenaires et du public du département. En informant les partenaires cela permet une orientation du public vers la médiation familiale.  
Le service souhaite prendre contact avec davantage de structures.
  - Objectif réalisé
- Maintenir notre participation aux séances dans le cadre de parents après la séparation. Pour 2024, le groupe de travail : CAF, CDAD, CIDFF et le service de médiation familiale du Relais Enfance et Famille, prévoit toujours des séances à destination des parents. Le groupe travaille sur un projet sous format numérique, en proposant des capsules vidéo de présentation thématiques, de quelques minutes, qui seront consultables au cours du premier trimestre 2025.
  - Objectif réalisé
- Travailler sur un projet pendant « la semaine de la médiation ».
  - Objectif réalisé, participation à une permanence à destination du public et des partenaires à la Maison France Service/ CCAS d'Aubigny-Sur-Nère.
- Commencer la planification de la réécriture du projet de service suite au nouveau référentiel de la Médiation Familiale
  - Objectif non réalisé

Le service de médiation familiale a répondu à 5 objectifs fixés sur 6 en 2025. La réécriture du projet de service est différée en 2026.

Les professionnelles ont augmenté l'activité en 2024, ce qui a permis une légère augmentation de l'équivalent temps plein à compter du mois de mars 2025.

Elles ont continué un travail de promotion à la médiation familiale et ont maintenu leurs participations aux séances « parents après la séparation ».

### 3. Les principaux points saillants de 2025

#### a. Faits qui caractérisent l'année passée

- Un des faits qui caractérise l'année, c'est le changement des locaux à la mi-mai 2025. En effet, les médiatrices ont déménagé au 3 esplanade du Prado. Avec l'aide de la CAF et de son soutien financier. Nous avons pu ainsi proposer un espace chaleureux afin d'accueillir au mieux les familles.



- Un autre aspect positif de l'année 2025, c'est l'augmentation des demandes et des processus de médiation familiale qui perdure.



## b. Le travail partenarial

### i. Avec qui ?

Le service est en lien avec la CAF, le CIDFF et le CDAD dans le cadre de « parents après la séparation ».

Les médiatrices échangent régulièrement avec les partenaires de leurs lieux de permanences sur le département (Maison de la justice et du Droit, centres sociaux, mairie, CCAS).

Cette proximité entre les partenaires permet de développer des projets communs et de participer ensemble à des événements (les journées d'accès aux droits etc). Se faire connaître permet d'intégrer d'autres réunions entre professionnels et de créer d'autres partenariats.

### ii. Comment ?

Le service de médiation familiale rencontre régulièrement sur l'année différents professionnels, afin de promouvoir la médiation familiale. Les professionnels assistent à diverses réunions partenariales pour travailler sur des projets/événements communs pour les familles.

Des échanges téléphoniques sont possibles entre les professionnels du réseau pour préciser des éléments du cadre d'intervention de chacun.

Le service continue de participer aux rencontres REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'Accompagnement des Parents du Cher) qui permettent un échange et des réflexions entre les différents professionnels.

En 2025, le service de Médiation Familiale a pu échanger avec divers partenaires et a ~~ont~~ effectué 30 promotions sur l'année. Il s'agit des structures suivantes :

- UGECAM l'équipe du pôle ambulatoire
- Les partenaires de RESOPLUS
- Présentation à la Croix Rouge pour la formation des TISF
- Les juges aux Affaires Familiales
- Les Juges pour Enfants
- Le Barreau de Bourges
- Une étudiante en DEMF (formation médiation familiale)
- Des agents de France Services d'Aubigny-Sur-Nère
- Des éducateurs spécialisés du Département : Sancerre, Aubigny-Sur-Nère, Bourges.
- L'assistant social de la MBDA
- Le CIDFF
- Un éducateur du SAMED
- Une éducatrice de l'ASE
- La cheffe cabinet du Tribunal Judiciaire
- UDAF
- CLS
- AIDAPHI
- Compagnie Puzzle
- Evènement villageois
- Unicef
- REAAP.



Elles ont participé aux séances d'informations collectives dans le cadre de « parents après la séparation ». 2 séances ont été réalisées à destination des parents. Des réunions avec le groupe projet (CAF, CDAD, CIDFF et REF) ont été organisées et ont permis de développer un autre moyen de communication pour informer les familles par le biais de capsules vidéo.

Le service a participé avec de nombreux professionnels à la journée de l'accès aux droits. Les médiatrices ont été présentes à Vierzon à la Maison de la Justice et du Droit, à Bourges place Cujas organisée par le CDAD et au hameau de la fraternité. Lors de ces événements, le service de médiation familiale du Relais Enfance et Famille a été mentionné dans plusieurs articles de presse parus dans le journal du Berry Républicain.

### A quel rythme ?

Dès que cela est possible pour chacun.

19 permanences ont eu lieu à la Maison de la Justice et du Droit à Vierzon, en 2025. Lors de ces permanences, 41 entretiens préalables d'informations à la médiation familiale ont été réalisés.

22 séances de médiation familiale se sont déroulées au centre social de Tunnel Château à Vierzon.

6 entretiens préalable d'informations à la médiation familiale et 9 séances de médiation familiale ont eu lieu à Saint-Amand-Montrond au centre social le L.O.C.C.A.L.

3 entretiens préalable d'informations à la médiation familiale et 5 séances se sont déroulés à la mairie de Sancerre.

1 entretien préalable d'informations à la médiation familiale et 4 séances de médiation familiale ont eu lieu au CCAS d'Aubigny-Sur-Nère.

### iii. Les besoins prospectifs

Même si l'activité de médiation familiale est en augmentation et que la culture de la médiation émerge, elle reste encore peu connue par le public et les professionnels. Il est donc essentiel de promouvoir la médiation familiale. Nous sommes convaincus que ce service proposé aux familles permet de désamorcer des situations de crises au sein de la famille et de retrouver une meilleure communication tout en travaillant sur les ressources mobilisées par les personnes pour trouver une solution mutuellement acceptable pour tous.



### c. Bilan 2025 – Conclusion

L'année 2025, se termine avec une augmentation des processus de médiation familiale. Le service s'assure de trouver des solutions pour maintenir cette activité et de garantir un accompagnement de qualité et adapté aux familles, en étant compatible avec le référentiel de la médiation familiale et le travail des professionnelles du service.

En fin d'année, nous avons eu quelques orientations de médiations familiales ordonnées par le Juge des enfants, (2 ordonnances reçues et 3 entretiens d'informations effectués en décembre 2025). Le service de médiation familiale sera attentif à une éventuelle évolution des orientations dans le cadre de la protection de l'enfance en 2026 dont le financement n'est pas assuré en cette fin d'année.

Le service de médiation familiale est satisfait et reconnaissant du partenariat existant sur le territoire. Ce réseau est important puisqu'il contribue à favoriser les échanges, le partenariat et la connaissance des différentes structures présentes sur le territoire.

### d. Perspectives 2026

- Continuer et renforcer travail de promotion auprès des partenaires et du public du département.
- Maintenir notre participation aux séances dans le cadre de parents après la séparation. Pour 2026, le groupe de travail : CAF, CDAD, CIDFF et le service de médiation familiale du Relais Enfance et Famille, prévoit pour l'année prochaine des séances à destination des professionnels du département. Le format numérique, des capsules vidéo de présentation thématiques, de quelques minutes sont toujours consultables sur internet.
- Se mettre en lien avec le Tribunal Judiciaire afin de travailler ensemble sur une sensibilisation de la culture de la médiation familiale dans le domaine judiciaire.
- Préparer « la semaine de la médiation ».
- Maintenir l'activité 2025 qui présente des résultats très positifs.
- Augmenter le temps de travail à 2 ETP, dans l'objectif maintenir l'activité et la développer
- Travailler sur la réécriture du projet de service.



# **RAPPORT ACTIVITÉ**

## **AVIF**

## **2025**



## 1. ACTIVITES 2025 AVIF

### a. Introduction

AVIF est l'une des actions du Relais Enfance et Famille. Elle a été créée en 1996.

Son objectif est de proposer des accompagnements psychologiques aux adultes et enfants victimes et/ou exposés aux violences intra-familiales ou aux agressions sexuelles extra-familiales.

### b. Rappel définition de la mission

Les situations traumatogènes, quelle qu'en soit l'origine, ont de multiples conséquences, aujourd'hui largement reconnues, sur la santé psychique et physique des individus ; elles peuvent être à l'origine du développement ou d'aggravation de pathologies psychiatriques, somatiques, de suicides, d'addictions, de comportements à risques, d'échec scolaire, etc.

La cinquième édition du Manuel Diagnostique et Statistique des Troubles Mentaux (DSM5) définit comme traumatogène toute situation qui implique « une mort effective, une menace de mort, une blessure grave ou des violences sexuelles ». Les violences subies, qu'elles soient psychologiques, physiques, économiques ou sexuelles peuvent être traumatogènes.

Au niveau individuel, ces situations peuvent générer de multiples troubles psychiques chez les individus qui y sont confrontés.

La problématique se complexifie encore dès lors que les événements traumatogènes se multiplient pour un même individu et que la traumatisation devient chronique.

**La prise en charge des personnes vivant l'épreuve du psychotraumatisme constitue donc un enjeu de santé publique majeur.**

Proposer un espace de parole et d'accompagnement aux personnes confrontées aux violences et aux psychotraumatismes est précisément la mission d'AVIF.

### c. Organigramme du service avec ETP et qualification



**Mouvement du temps de travail des salariés d'AVIF en 2025 :**

- Lucie ESPERON : 24h30 /semaine,
- Myriam LEDOUX: 18h/semaine
- Karine GROISIL : 20h/semaine



#### d. Les bénéficiaires de l'action

AVIF 18 propose des permanences d'accueil, d'écoute et de soutien, ainsi que des accompagnements psychologiques à toutes personnes, adultes et enfants, victimes de violences intra-familiales ou victimes d'agressions sexuelles extra-familiales.

**Les adultes** reçus dans le cadre d'AVIF peuvent être :

- Victimes de violences intra-familiales (psychologiques, physiques, économiques, sexuelles).
- Victimes des violences sexuelles extra-familiales.
- Co-victimes

**Les enfants** reçus dans le cadre d'AVIF peuvent être

- Victimes directes de violences intra-familiales
- Exposés aux violences intra-familiales
- Victimes de violences sexuelles extra-familiales

Rappelons que les bébés, les enfants et les adolescents sont particulièrement vulnérables vis-à-vis des syndromes psychotraumatiques. L'impact des événements traumatogènes sera d'autant plus néfaste qu'ils surviennent tôt dans la vie du sujet.

Le traumatisme psychologique vient toucher en profondeur l'élan développemental de l'enfant ou de l'adolescent et interfère non seulement avec son développement psychoaffectif, cognitif, identitaire et la construction de son estime personnelle mais aussi avec les processus d'apprentissage.

De plus, si le trauma frappe directement le jeune, il touche aussi l'environnement dans lequel il évolue dont, en particulier, sa famille, menaçant l'équilibre de cette dernière et la santé mentale de chacun de ses membres.

C'est pourquoi AVIF propose également des accompagnements pour **les co-victimes**, à savoir les membres de la famille de la victime directe. Prendre soin de l'enfant, c'est aussi prendre soin de son entourage.

#### i. Les principales problématiques

##### L'EMPRISE

L'emprise psychologique se caractérise par différentes étapes qui mènent progressivement à la dépendance affective et à la prise de pouvoir du manipulateur sur sa victime.

##### REVIVISCENCES

Il s'agit là de souvenirs (spontanés ou réactionnels) de l'événement traumatique et de la sensation de danger associée.

Ces souvenirs peuvent prendre la forme de flashes back diurnes, de cauchemars, ou encore de reviviscences sensorielles (sensations tactiles, odeurs, sons...)

##### CONDUITES D'EVITEMENT

Les conduites d'évitement sont en quelque sorte la conséquence des reviviscences.

Elles consistent en des stratégies d'évitement des situations susceptibles de déclencher l'état d'alerte ou un flash-back.



## HYPERVIGILANCE

L'hypervigilance est un état d'alerte réflexe (permanent ou contextuel).

Le cerveau, marqué par l'effroi lors de l'exposition au traumatisme, ne parvient pas à "intégrer" que le danger est passé, et reste donc sur le qui-vive à guetter en permanence tout stimulus susceptible d'évoquer de près ou de loin un nouveau danger.

## DISSOCIATION

La dissociation est un état de conscience modifié qui permet de s'extraire de l'horreur au moment de l'exposition à l'événement traumatique. La dissociation traumatique est due à un mécanisme neuro-biologique de sauvegarde exceptionnel mis en place par le cerveau de la victime pour survivre à un stress extrême. Les violences, par leur caractère impensable, produisent un état de sidération qui, en paralysant les fonctions mentales supérieures, rend incontrôlable la réponse émotionnelle. Cette absence de contrôle est à l'origine d'un état de stress dépassé qui représente un risque vital pour l'organisme. Pour y échapper le cerveau isole la structure à l'origine de la réponse émotionnelle et sensorielle - l'amygdale cérébrale - en faisant disjoncter le circuit émotionnel ce qui interrompt la production d'hormones de stress. Dr Muriel Salmona([www.memoiretraumatique.org](http://www.memoiretraumatique.org))

Ultérieurement, elle peut devenir un mécanisme de défense qui permet au patient de ne pas revivre ces émotions.

## Les troubles psychiques spécifiques aux psychotraumatismes :

### LE TROUBLE DE STRESS AIGU (TSA)

On parle de TSA lorsque les symptômes sont observés dans le mois qui suit l'événement traumatique.

### LE TROUBLE DE STRESS POST-TRAUMATIQUE (TSPT)

L'état de stress post-traumatique est un ensemble de symptômes caractéristiques qui se développe suite à l'exposition à un ou des événements traumatiques.

Ces symptômes sont de quatre types :

- La reviviscence
- L'évitement
- Les altérations négatives persistantes dans les cognitions et l'humeur
- L'hyper-réactivité ou hypervigilance

On peut parler de Trouble de Stress Post-Traumatique lorsque ces symptômes persistent au-delà d'un mois.

### LE TSPT COMPLEXE

Il est consécutif à des événements traumatiques répétés.

Le TSPT complexe décrit les conséquences chez des victimes de violences interpersonnelles répétées sur une longue durée (Trauma de type II). Il est défini par plusieurs critères :

- Une altération de la régulation des émotions avec une impulsivité marquée et des comportements auto-destructeurs.
- Des perturbations de l'attention ou de la conscience, pouvant entraîner des épisodes dissociatifs.
- Une altération de la perception de soi, avec des sentiments permanents de honte ou de culpabilité, et un sentiment de vide.
- Une altération de la perception de l'agresseur, qui peut être par exemple idéalisé.
- Des relations interpersonnelles perturbées, avec une incapacité à faire confiance ou à avoir une relation intime avec autrui.
- Des symptômes de somatisation.
- Des altérations cognitives avec une perte d'espoir



## RISQUE DE CONDUITES VICTIMISANTES / VIOLENTES A L'AGE ADULTE

L'enfant exposé à des violences conjugales ou des violences subies dans l'enfance présente le risque de mettre en place des schémas répétitifs importants.

C'est en mettant du sens sur l'évènement traumatisant et sur son vécu émotionnel qu'une personne ayant subi des violences peut éviter de se retrouver de nouveau dans une situation victimisante et/ou écarte le risque de devenir à son tour agresseur.

### ii. Les ressources mobilisées des usagers

Face à la violence, il faut pouvoir évoquer sa sidération, dire sa révolte, parler des actes subis, apprivoiser par la parole ce qui fait ou a fait souffrir.

Les ressources de chacun sont mobilisées afin de parvenir à s'installer dans le cadre contenant que nous leur proposons, s'offrir ce temps pour soi et faire confiance à un tiers.

Progressivement, la mise en mots du vécu permettra de dénouer, apaiser la souffrance et se libérer de la haine refoulée.

Pour permettre aux personnes reçues de s'autoriser une telle pensée psychique, la pratique des professionnels d'AVIF s'inscrit notamment dans une dynamique psycho-éducative.

La psycho-éducation peut être définie comme une intervention didactique et psychothérapeutique visant à informer les patients des mécanismes psychiques en jeu dans le psycho-trauma et à promouvoir les capacités de l'individu pour y faire face.

Le cadre proposé par AVIF s'inscrit dans un contexte de libre adhésion. La personne reçue n'a pas l'obligation d'entreprendre ce travail psychologique. Ainsi débute la réappropriation de son libre-arbitre, capacité confisquée dans un cadre de violence et qu'il est nécessaire de restaurer en en faisant une priorité dans notre accompagnement.

Se reconnaître comme sujet, c'est restaurer une image de soi suffisamment bonne pour se reconstruire, retrouver son identité propre, sa liberté, son autonomie, sa posture de parent et pouvoir, in fine, vivre sur de nouvelles bases.

Dans le même sens, c'est en respectant le temps logique de la personne reçue que nous lui permettons d'avancer à son rythme, selon le temps que prendra la levée de ses freins éventuels. Le départ du domicile conjugal ou le dépôt d'une plainte n'aura de stabilité que s'il est dicté par la volonté propre de la victime. Notre travail consiste notamment à aider à une mobilisation de ces ressources.

**Lors de violences uniques, la thérapie peut être efficace en quelques séances**, surtout si elle est mise en place rapidement après le traumatisme, en donnant des outils sur les mécanismes et en évitant qu'une mémoire traumatique et des symptômes ne s'installent.

**Lors de violences continues, répétées**, particulièrement si elles ont eu lieu dans l'enfance (comme les incestes), il ne s'agit pas uniquement de traiter des émotions et des symptômes, il faut aider la personne à se libérer d'une personnalité traumatisée qui s'est construite autour de symptômes psychotraumatiques, et à retrouver et reconstruire sa vraie personnalité, son histoire et sa vérité, à réunifier intellect, corps et émotions, à déminer patiemment la mémoire traumatique, cela demande une thérapie spécialisée plus longue.

(Dr. Muriel Salmona [www.memoirestraumatiques.org](http://www.memoirestraumatiques.org))



## e. Organisation et fonctionnement

### i. Parcours usagers

Les personnes sont orientées vers AVIF 18 par différents biais :

- Partenaires associatifs appartenant au réseau VIF
- Partenaires associatifs hors réseau VIF
- Services judiciaires : avocats
- Services de Police ou Gendarmerie
- Services médicaux : médecins généralistes, hôpitaux, UMJ
- Services sociaux
- Services municipaux
- Démarche personnelle, bouche à oreille

Les rendez-vous sont préférentiellement pris directement avec la personne demandeuse. Nos coordonnées lui sont données par les intermédiaires cités précédemment et les secrétaires du Relais Enfance et Famille fixent avec elle un rendez-vous.

Lorsqu'il est évalué une difficulté de la personne concernée à faire la démarche seule, celle-ci peut être accompagnée par le professionnel partenaire qui l'oriente vers AVIF.

Concernant le parcours plus global des usagers victimes de violences au sein de notre réseau, des réunions pluridisciplinaires, rassemblant les différents services concernés, ont eu lieu en 2025. Certaines, étaient à l'initiative de la Préfecture et animées par Madame Solenn Monnerat, déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, DDETSPP. D'autres furent proposées et conduites par la Mairie de Bourges, avec Madame Magali BESSARD. Enfin, une réunion s'est tenue en 2025 au sein du tribunal. Elle était conduite par Madame Céline VISIEDO, Procureure de la République.

Chacune de ses rencontres rassemblaient les professionnels du réseau concernés par l'accueil et l'accompagnement des victimes. et avaient pour objectif de penser le parcours des victimes de façon à ce que celui-ci soit le plus simple, le plus repéré et le moins répétitif possible pour l'utilisateur et son entourage.

#### 1. L'accueil

- Le service AVIF est ouvert les lundis, mardi, mercredis, jeudis, vendredis.
- Les heures de permanences varient selon les jours afin de proposer certains rendez-vous les midis ou fins de journées.
- Pour la prise de rendez-vous, les heures du secrétariat sont du lundi au vendredi, 9h-12h / 13h30-17h.



- Les consultations ont lieu essentiellement à :
  - o Bourges, au siège social de l'association, 2 rue du Pré-Doulet
- Sous formes de permanences d'évaluation/orientation :
  - o Dans les locaux du Relais 18 (SAVI), tous les lundis de 14h à 16h
  - o Dans les locaux du Conseil Départemental, MDAS de la Chancellerie, 1 jeudi/2, de 8h30 à 10h30
- Sous forme de permanences pour des suivis sur site :
  - o Dans les locaux du Centre Social à Vierzon : 1 vendredi/2, de 13h30 à 16h

Elles sont assurées par trois psychologues cliniciennes formées à l'écoute des personnes victimes de violences, à la prise en charge des personnes souffrant de psychotraumatismes, à l'EMDR, ainsi qu'à la thérapie familiale.

Remarque : Nous avons fait le choix d'interrompre les permanences au sein de la MDAS de la Chancellerie à partir du mois de Juin 2025. En effet, ces permanences n'étaient que trop peu fréquentées et représentaient donc une perte de temps précieux pour la professionnelle détachée.

## 2. L'accompagnement

- AVIF propose des accompagnements psychologiques sous forme d'entretiens individuels. Dans certains cas, il est également proposé des entretiens parents-enfants, des entretiens familiaux ou des entretiens fratrie.

**L'accompagnement psychologique proposé peut être de plusieurs types :**

- Accompagnement ponctuel à visée d'évaluation-orientation (vers d'autres structures, vers des psychologues en libéral...).
- Accompagnement de courte durée pour dépasser un moment difficile (procès...), pour aider à l'élaboration d'une décision importante (séparation, dépôt de plainte...)
- Accompagnement qui peut se construire sur un suivi au long cours, sur une prise en charge du psychotraumatisme par des thérapies d'exposition
- Accompagnement qui peut conduire à une orientation vers un suivi psychiatrique (CMP, psychiatres privés)

L'accompagnement psychologique des personnes victimes de violences nécessite de :

Savoir repérer la souffrance psychique

Savoir écouter et libérer la parole

Savoir prendre position contre les violences, pour la loi, contre le système agresseur

Savoir examiner, évaluer la souffrance psychique, la détresse, le danger encouru, le besoin d'aide

Garantir un accueil non-jugeant et confidentiel

Savoir expliquer les mécanismes à l'œuvre dans les psychotraumatismes et dans le système agresseur

Savoir orienter, accompagner et travailler en réseau.



- Permanences d'AVIF à Vierzon :

Depuis Mars 2024, suite à une demande de la DDETSPP et conformément à nos perspectives 2023, AVIF a ouvert un temps de consultation bi-mensuel à Vierzon, dans les locaux du Centre Social.

Ainsi, l'une des psychologues d'AVIF propose 3 consultations sur 2 vendredis après-midi par mois. Ces consultations sont à visée de suivis in situ, si cela le nécessite.

Cette initiative a pour but d'aller vers une population qui ne pourrait pas se déplacer jusqu'à Bourges.

Cette permanence ayant affiché complet très rapidement après sa création, nous avons décidé de l'ouvrir à la journée et non plus à la demi-journée à partir du mois d'Octobre 2025.

Les demandes restent néanmoins très importantes et une liste d'attente reste nécessaire.

En 2025, il y a eu 21 permanences effectuées à Vierzon pour 86 rendez-vous posés.

(2024 : 16 permanences / 46 Rendez-vous)

- Permanences Quartiers Nord de Bourges :

Avif a ouvert un temps de permanence à la Chancellerie, dans les locaux de la MDAS / Conseil Départemental, en Novembre 2024.

Cette permanence a pour objectif de proposer un premier rendez-vous d'évaluation/information à des adultes ou enfants victimes de violences puis de les orienter, si besoin, vers un suivi avec la même professionnelle initialement rencontrée ; suivi qui se déroulera ensuite dans les locaux du Relais Enfance et Famille.

Malgré les rencontres organisées avec les professionnels associatifs et institutionnels des Quartiers Nord pour faire connaître notre permanence et pour les encourager à orienter vers nous des personnes victimes de violences, cette permanence n'a pas rencontré le succès escompté.

Entre janvier et mai 2025 : 9 permanences pour seulement 7 rendez-vous.

Compte tenu de ces résultats, nous avons mis fin à cette expérimentation.

- AVIF propose également un Groupe de Parole pour les Femmes Victimes de Violences Conjugales

Il s'adresse à toutes les femmes qui sont ou ont été victimes de violences conjugales : psychologiques, physiques, sexuelles ou économiques.

Fréquence : Mensuelle

Durée : 2h

Animateur : 1 psychologue d'AVIF

OBJECTIFS :

- Exprimer ses émotions
- Rompre l'isolement
- Admettre le fait de violence
- Penser les liens de dépendance avec l'auteur
- Clarifier les ambiguïtés de la violence conjugale
- Développer la confiance en soi
- Favoriser les liens solidaires entre les participantes
- Développer les liens de confiance entre la victime et la structure qui la reçoit



Les groupes de parole destinés à ces femmes tendent à répondre à la volonté de disposer d'un lieu confidentiel où elles peuvent déposer leurs maux par les mots, écouter d'autres femmes éprouvant les mêmes souffrances, les mêmes difficultés par rapport à des violences subies récemment ou dans le passé.

Au sein du groupe de parole, la violence conjugale n'est plus subie seulement comme destin individuel. Il devient repérable comme fait de société, crime social et culturel à l'encontre des femmes.

La parole au sein du groupe est utilisée pour verbaliser les actes de violence et leurs répercussions psychiques (peur, honte, culpabilité...)

Ainsi, le partage avec d'autres femmes permet à chacune de découvrir que ce qu'elles éprouvent fait partie des conséquences habituelles, normales, dans une situation de traumatisme. Mutuellement elles se comprennent, elles se soutiennent tout en étant à la fois diverses et semblables.

Les groupes de parole permettent de rompre l'isolement qui s'est installé et de prendre conscience qu'elles ne sont pas seules à avoir subi les mêmes violences. La rencontre avec d'autres, l'expression et la mise en commun des faits subis, des violences, des humiliations, des émotions, des atteintes conduisent à reconnaître dans l'autre une femme semblable à soi. Ce qu'on pensait inutile pour soi peut apparaître nécessaire quand il s'agit d'une autre et, en l'aidant, chacune s'aide elle-même à retrouver estime et confiance en soi.

Nous notons avec satisfaction que ce groupe remplit les objectifs visés. En effet, il accueille des femmes à différents stades de leur relation conjugale : certaines vivent encore sous le même toit que leur conjoint violent, d'autres préparent leur séparation, d'autres encore sont déjà parties. Ainsi, les situations évoquées sont différentes et permettent une complémentarité dans l'évocation des éprouvés.

Ce groupe n'est pas donc un groupe thérapeutique dans le sens strict du terme, c'est-à-dire qu'il ne propose pas un accompagnement pratico-pratique guidé pour apaiser les symptômes, mais c'est un groupe qui s'articule autour du principe de pair-aidance, c'est-à-dire un groupe de soutien social axé sur le partage des vécus de chacune.

Depuis Septembre 2024, le groupe de parole se déroule dans les locaux de l'UDAF, 29 avenue du 11 Novembre 1918, Bourges.

Jusqu'alors, le groupe se réunissait dans un local annexe du Relais Enfance et Famille, situé sur l'esplanade du Prado. Ce lieu s'avérait trop dangereux, plusieurs fois fréquenté par des auteurs des violences. Nous avons donc cherché un lieu d'accueil plus sécurisé et confidentiel et avons eu la chance d'être gracieusement hébergées par l'UDAF.

2025 : 9 groupes et 74 femmes



### 3. La sortie

Pour cette année 2025, le principal critère pour qu'une sortie du dispositif soit prononcée est l'amélioration des symptômes. Cette évaluation se fait collectivement au sein du service lors d'une réunion de travail trimestrielle

Certains suivis prennent également fin si l'utilisateur le décide ou s'il ne vient plus aux rendez-vous programmés.

#### ii. Ressources Humaines

Personnel dévolu au service AVIF:

- 3 psychologues cliniciennes
- 1 directeur
- 1 secrétaire
- 1 comptable
- 1 agent d'entretien

#### 1. Réunions équipe

- Réunions d'équipe REF : permettent de réunir l'ensemble des professionnels de l'association afin de penser ensemble les axes pluridisciplinaires des différentes actions.
- Réunions de la Commission Technique : 2 fois par mois, concernent le directeur et les 4 responsables d'actions. Echanger sur l'actualité de chaque action, organiser les rencontres avec les partenaires et les financeurs, maillon intermédiaire entre les salariés et le Conseil d'administration.
- Réunions équipe AVIF: environ 1 fois par mois, concernent le directeur et les 3 psychologues d'AVIF. Réflexions sur les axes de travail propres à notre action et étude de la continuité des accompagnements (1 fois par trimestre)
- Réunions de régulation hebdomadaires avec la secrétaire
- Réunions d'équipe SAVI : 1 fois par semaine. Temps de régulation sur les situations communes entre le SAVI et AVIF.
- Réunions UMJ / Pavillon des Victimes / CMPEA / Addictions France / AVIF : 1 fois par mois. Temps de régulation et d'orientation sur des situations transversales

#### 2. Analyse des pratiques

Les psychologues d'AVIF bénéficient d'une Analyse de Pratique délivrée par Anne-Marie THERREAU, psychologue, à raison de 5 journées par an.

Ce temps de travail leur permet d'aborder collégialement les situations rencontrées les plus complexes, de questionner leur pratique et de se nourrir de la clinique de leur collègue et de la psychologue intervenante.

C'est un temps de recul nécessaire qui permet d'envisager des angles de réflexions différents et de mettre en alerte contre le risque de traumatisme vicariant.

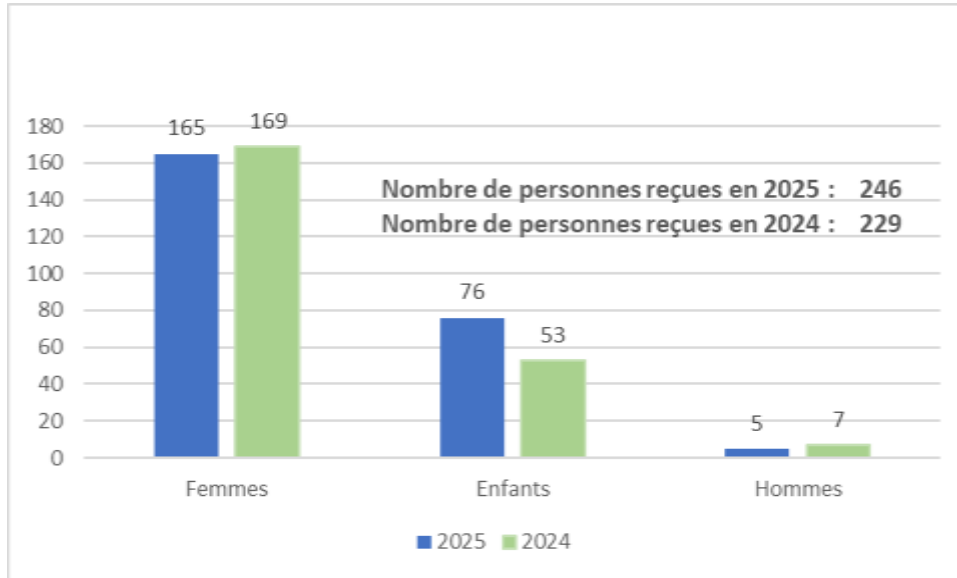
#### 3. Formation

- Formation proposée par le Centre Pierre Jamet : « Le psychotraumatisme chez l'adulte »
- Congrès proposé par Parole d'Enfants : « Entretenir des foyers d'humanité ; antidote à l'indifférence, au repli sur soi et à la violence » Septembre 2025
- Formation proposée par Double Hélice : « la symptomatologie à la lumière de l'histoire de vie » Septembre 2025

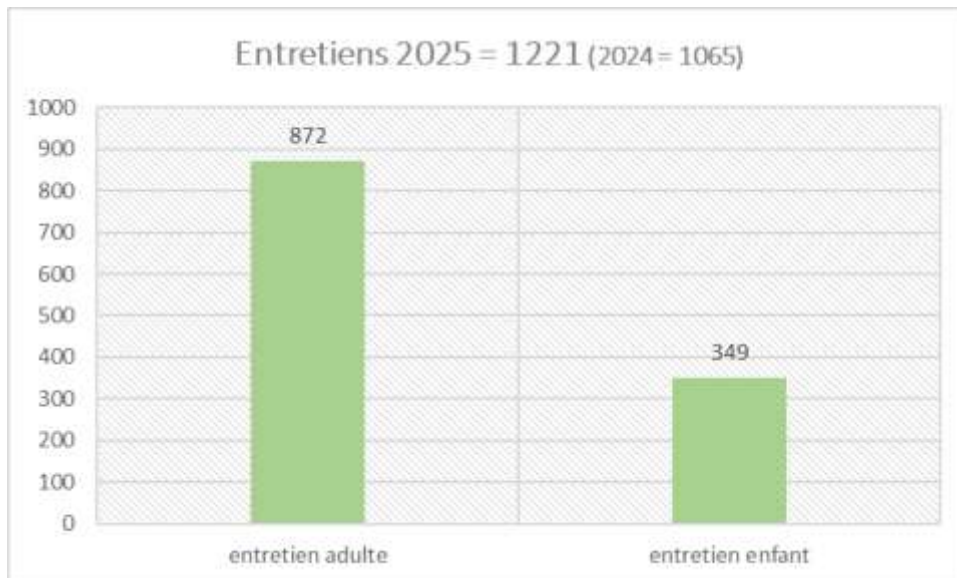
## f. Activité AVIF 2025

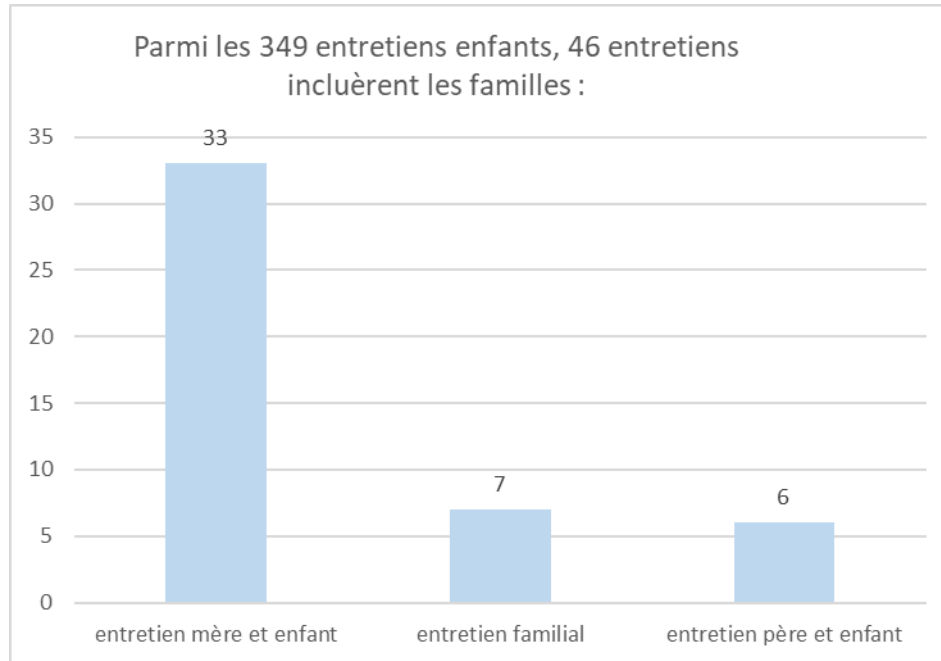
### i. Quantitatif

#### 1. Nombre de personnes reçues en 2025 :



**246 personnes furent reçues en 2025 :**  
**170 adultes**  
**76 enfants**





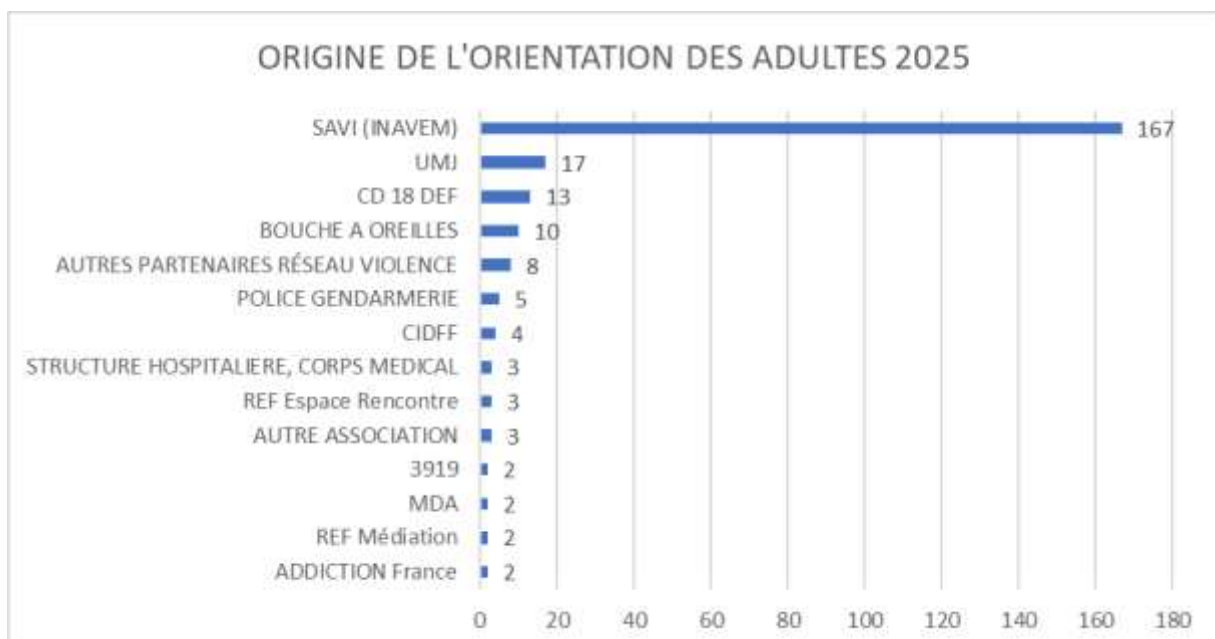
Aux consultations individuelles concernant les enfants victimes ou exposés, peuvent s'ajouter des consultations parent/enfant et/ou famille et/ou fratrie. Ces consultations nous permettent de prendre en compte la dynamique familiale dans le contexte du psychotraumatisme et d'aider les familles à créer un axe de communication autour de cette réalité. Consolider les ressources environnementales est un point essentiel pour aider à dépasser le TSPT.

## 2. Origine des orientations en 2024

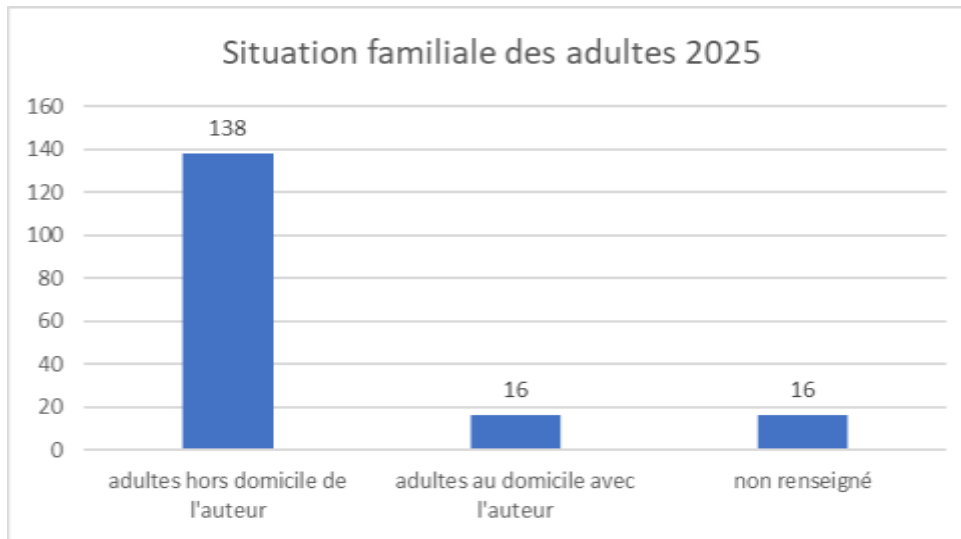
Le renforcement du travail en réseau avec nos partenaires répond au souhait commun d'apporter une réponse qualitative dans la prévention, le soutien et l'orientation des personnes exposées aux violences, participant ainsi à une augmentation des orientations en 2025.

2024 = 217 orientations

2025 = 241 orientations



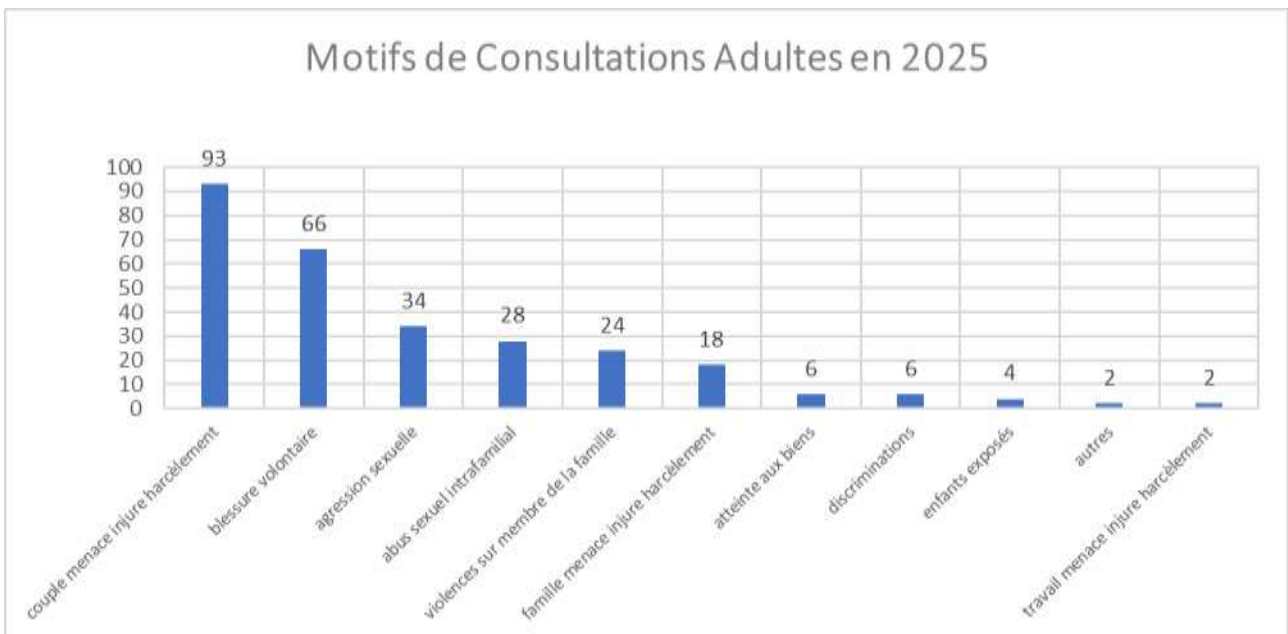
### 3. Résidence au domicile / hors domicile de l'auteur (Adultes)



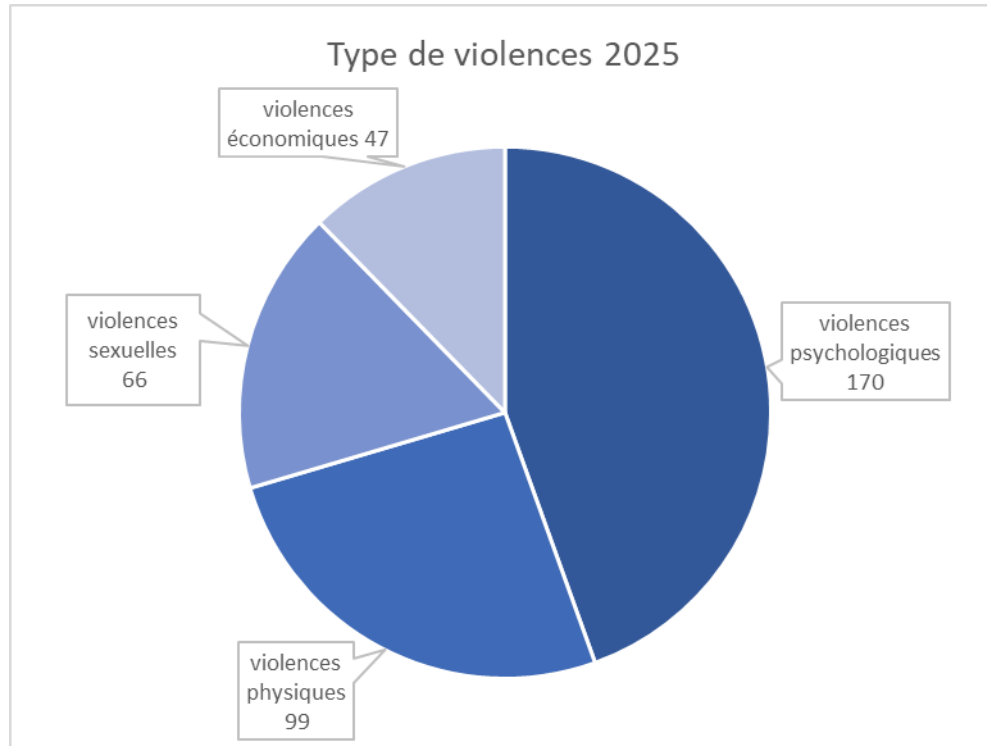
Dans le cas de violences conjugales, la majorité des adultes que nous recevons ne vivent déjà plus sous le même toit que leur agresseur.

Nous attachons une attention particulière aux situations où la victime vit encore au même domicile que l'auteur et partageons nos inquiétudes, si accord de la personne reçue, avec les acteurs du CLPD de Bourges

### 4. Motifs de consultations en 2025 : ADULTES



En 2025, nous observons une augmentation des motifs de consultations pour *abus sexuels intrafamiliaux*



**Les problématiques principales des adultes rencontrés** au sein d’AVIF en 2025 relèvent **essentiellement de violences intrafamiliales** (violences conjugales, familles conflictuelles, violentes ou encore agressions sexuels).

La majorité des violences relatées par les adultes reçus sont des violences psychologiques subies au sein du couple ; violences additionnelles ou non à d’autres modes de violences.

Ainsi, il est le plus souvent question d’emprise psychique exercée par le compagnon, au travers notamment d’un climat de tension quotidien, de menaces, de harcèlement, de privation de liberté, d’insultes, de dénigrement, d’humiliation, d’isolement...

Les violences physiques ne sont pas systématiquement associées à ces violences psychologiques. Elles viennent néanmoins en seconde position de nos statistiques et sont, quant à elles, toujours associées à des violences psychologiques. Elles peuvent également précéder des rapports sexuels forcés.

Les agressions sexuelles restent elles aussi nombreuses.

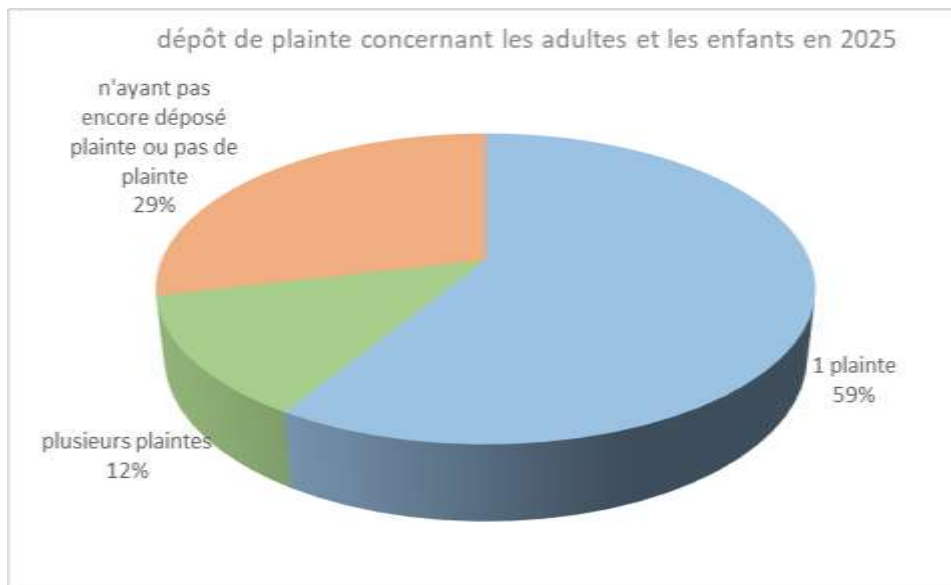
Les violences économiques ont significativement augmenté en 2025.

L’item “violences sur membre de la famille” concerne majoritairement les parents d’enfants victimes. Ces parents peuvent faire directement la demande d’être psychologiquement accompagnés par notre service.

Ces accompagnements peuvent aussi être engagés sur proposition du psychologue assurant le suivi de l’enfant car il est primordial de prendre en compte la souffrance de l’entourage ; entourage dont la santé psychique impacte l’enfant victime. C’est pourquoi la présence de plusieurs psychologues au sein d’AVIF est nécessaire afin de proposer des espaces distincts de prise en charge pour les victimes directes et pour les victimes collatérales (appelées co-victimes).

## Dépôts de plaintes :

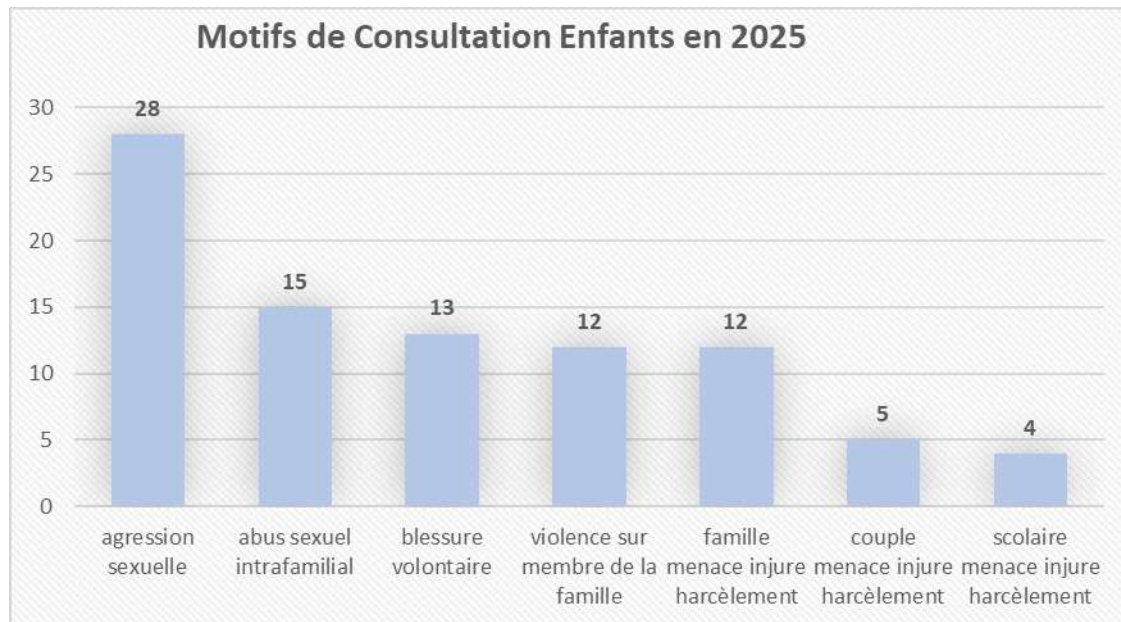
Notre travail consiste également à nous inscrire dans le cadre légal et à aider les victimes rencontrées à se questionner sur leur éventuelle difficulté à porter plainte.



Comparativement avec l'année précédente, nous observons une légère diminution de la proportion de victimes qui dénoncent les violences subies en portant plainte.

### 5. Motifs de consultations en 2025 : ENFANTS





Les agressions sexuelles extra-familiales ont été les causes les plus fréquentes de demandes de suivis pour mineurs en 2024.

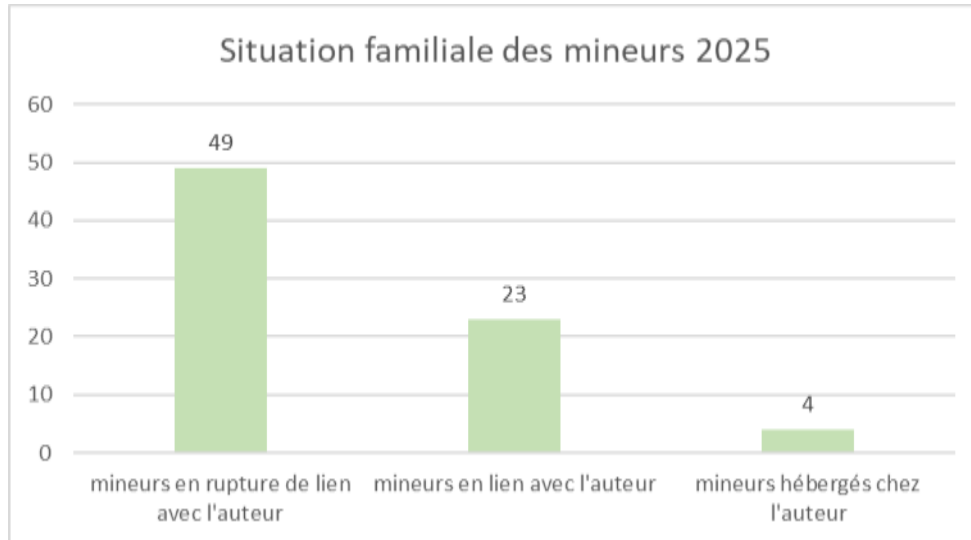
Les abus sexuels intra-familiaux sur enfants ont également représenté une proportion importante de l'activité d'AVIF.

Nous observons une augmentation des blessures volontaires et de violences verbales sur enfants en 2025.

Pour rappel, les enfants victimes d'agression sexuelle peuvent faire face à des conséquences psychologiques immédiates, mais aussi à des conséquences chroniques qui peuvent interférer avec leur adaptation tout au cours de leur développement. Recevoir en accompagnement psychologique les enfants victimes d'agressions sexuelles c'est leur permettre d'élaborer psychiquement le traumatisme subi et ainsi éviter que celui-ci ne sombre dans une mémoire traumatique dévastatrice lorsqu'elle ressurgit (notamment au cours de la puberté ou lors de l'accès à la sexualité).

Les enfants co-victimes de violences conjugales, peuvent eux-aussi souffrir d'effets négatifs sur leur développement cognitif et psychoaffectif, leur santé et avoir des conséquences sur leurs conduites. Dans un contexte familial violent, l'enfant intériorise un mode de communication à l'autre agressif voire violent. Il risque donc à son tour de manifester son mal être soit par une propension à se conduire en victime, soit en devenant lui-même agresseur par un mécanisme d'identification à l'image du parent agresseur

Il est également à noter que les violences auxquelles les enfants sont exposés lorsque le couple parental réside ensemble peuvent se prolonger après la séparation des parents. Les enfants peuvent alors être instrumentalisés par le parent agresseur comme pour maintenir l'état d'emprise sur l'autre parent. Ces derniers peuvent également ainsi se retrouver en première ligne dans des rôles intenable de protecteur (parentification vis-à-vis de la victime) ou de spectateur impuissant (violence verbale de l'agresseur à l'égard de l'autre parent).



Dans les cas où l'enfant vit encore chez l'auteur, et si le signalement de cette situation problématique n'a pas encore été fait par d'autres partenaires, nous sollicitons la CRIP et rédigeons une information préoccupante

#### i. Résultats Quantitatifs

- Le nombre de personnes reçues en 2025 est légèrement supérieur à celui de 2024 : **17 personnes de plus reçues en 2025**
- Le nombre d'entretiens a également augmenté par rapport à 2024 : **156 entretiens de plus en 2025**

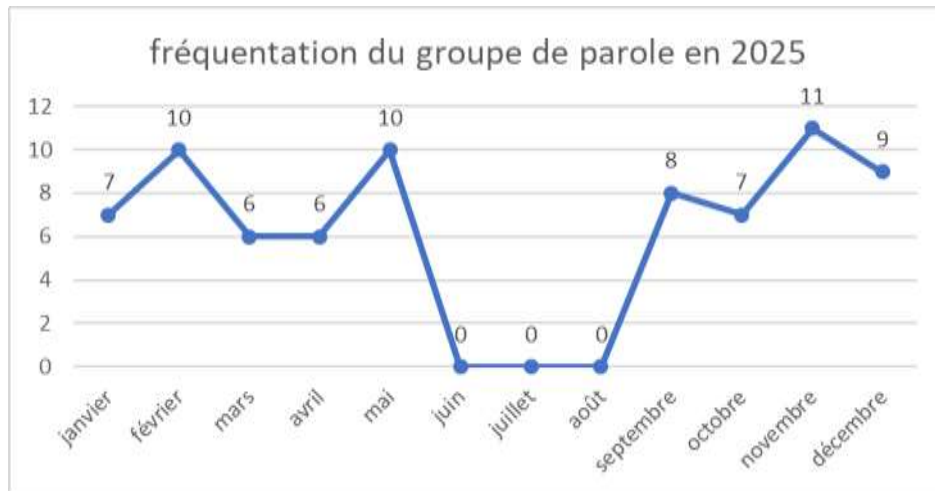
#### Concernant les adultes :

- Les violences rencontrées sont majoritairement conjugales
- Les violences psychologiques sont majoritaires. Rappelons que les violences physiques ne sont pas toujours concomitantes aux violences psychologiques (la violence psychologique est, quant à elle, toujours associée aux actes physiques de violences).
- En 2025, nous observons une augmentation des motifs de consultations pour *abus sexuels intrafamiliaux*

#### Concernant les enfants :

- La majorité des enfants reçus en 2025 sont des enfants victimes de violences directes.
- Dans ces violences directes, la proportion des abus sexuels intra-familiaux a augmenté.
- Nous observons une augmentation des blessures volontaires et de violences verbales sur enfants en 2025.
- AVIF a reçu 23 enfants de plus cette année qu'en 2024

Concernant le groupe de parole destiné aux femmes victimes de violences :



En 2025, nous avons relevé une moyenne de **8 femmes par groupe**. La fréquentation du groupe de parole est en constante augmentation depuis sa création.

*La date du mois de Juin fût annulée pour cause de maladie de l'intervenante.  
Nous ne proposons pas de groupe en Juillet et Août.*

## ii. Qualitatif

### 1. Les principaux points à retenir de l'activité

#### a. Freins

- Nous priorisons l'accompagnement des mineurs victimes de violence. A cette fin nous les accueillons dans des délais rapides. Cela demande régulièrement de déplacer certains rendez-vous de suivis adultes déjà en cours pour proposer une place à ces mineurs car les créneaux de consultations de chacune des professionnelles sont le plus souvent occupés sur plusieurs semaines à venir.
- Les symptômes massifs dont souffrent la majorité des victimes de violences intra-familiales (enfants et adultes) nécessitent un accompagnement avec des fréquences de rendez-vous que nous ne sommes pas toujours en mesure de tenir. Afin d'améliorer notre organisation, nous avons mis en place un temps hebdomadaire de régulation avec le SAVI afin d'évaluer ensemble les demandes les plus urgentes et proposer des prises en charge de qualité. La conséquence directe en est une liste d'attente (1 mois maximum) pour les adultes qui nous oblige à faire patienter certaines personnes demandeuses (majoritairement celles ayant subi des violences anciennes)
- Des moyens humains insuffisants pour répondre à l'ensemble des demandes
- Une organisation efficiente du parcours des victimes sur le territoire qui reste à parfaire



## b. Atouts

- La présence de 3 psychologues permet à la fois un travail complémentaire grâce à des pratiques diversifiées et intégratives, corrélant des dynamiques cliniques ou comportementalistes.

En plus de cette diversité d'outils thérapeutiques, cela permet de proposer des accompagnements à différents membres d'une seule et même famille ; accompagnements qui permettent parfois des entretiens familiaux co-animés.

- Le travail effectué auprès des victimes de violence conjugale (le plus souvent des femmes) a également un **objectif préventif**. En effet, au cours du travail thérapeutique avec ces mères, nous essayons de les amener à prendre conscience que leurs enfants souffrent ou ont souffert de cette exposition à la violence entre leurs parents. Ainsi, cette guidance parentale comprise dans l'accompagnement permet de les aider dans leur rôle de mère, voire de leur proposer un accompagnement psychologique pour leurs enfants au sein de notre action ou d'Addiction France en cas de contexte d'alcool, voire de les orienter vers une solution de visite médiatisée par les professionnels de l'Espace Rencontre si les échanges de garde sont générateurs de situations de violences.
- L'impact des violences conjugales sur les enfants nécessite une attention toute particulière vis-à-vis de ceux-ci tant il est grave et fréquent. Les enfants exposés aux violences conjugales doivent donc bénéficier de prises en charge adaptées pour mettre des mots sur ce qu'ils vivent, prendre la distance nécessaire à leur protection, à leur construction psychique et à la construction de liens équilibrés.
- Les psychologues d'AVIF sont formées à la prise en charge psychologique des enfants victimes de violences et spécifiquement à la prise en charge des enfants victimes de violences sexuelles. Elles disposent ainsi d'outils spécifiques à ces accompagnements particuliers.
- La thérapie EMDR a fait l'objet de nombreuses études scientifiques internationales. Elle est reconnue dans le traitement du trouble de stress post traumatique par l'OMS (2013), l'INSERM (2004 et 2015) et la Haute Autorité de la Santé (2007). Découvert en 1987 par Francine Shapiro, psychologue américaine, l'EMDR est un mécanisme neuro-émotionnel déclenché par les mouvements oculaires qui permet de dépasser des vécus traumatiques non digérés responsables de divers symptômes, dont certains sont parfois très invalidants. Ce mode de thérapie est reconnu dans la prise en charge des victimes de violences.
- AVIF 18 est un acteur dynamique et reconnu au sein du réseau VIF du Cher. Le travail facilité avec nos partenaires participe à la richesse de notre pratique.



## 2. Les perspectives 2024 pour 2025

- En 2025, comme convenu, nous avons poursuivi notre travail de réflexion pour optimiser encore la qualité de notre accueil de nos prises en charge et de nos conditions de travail (meilleure fréquence de rendez-vous, créneaux d'urgences, diminution du temps d'attente pour le début du suivi).
- Nous avons, comme souhaité, augmenté de 4h la permanence hebdomadaire de consultations psychologiques à Vierzon
- Nous avons continué à travailler à la création d'un groupe de psycho-éducation à destination des adultes victimes de violences
- Nous sommes intervenus à plusieurs occasions sur des temps de formation à destination de publics professionnels et non-professionnels

## 3. Les principaux points saillants de 2025

### Faits qui caractérisent l'année passée

- Plusieurs temps de rencontres avec les partenaires et les instances politiques autour de l'installation d'une Maison des Femmes et de la Santé au sein de l'hôpital de Bourges
- Augmentation du temps de consultations sur la ville de VIERZON
- Fermeture d'une permanence d'orientation sur les quartiers Nord de Bourges
- Développement de notre réseau partenarial

#### g. Le travail partenarial

#### Avec qui ?

L'action AVIF s'inscrit comme un maillon important au sein du réseau d'aide départemental des victimes de violence constitué des différents professionnels accueillant ce public : commissariats, gendarmeries, tribunal de grande instance, service des urgences, médecins généralistes, travailleurs sociaux, structures d'hébergement, Espace Rencontre du Relais Enfance et Famille, SAVI, CIDFF, Droits des Femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, SOS Médecins, SOS 24 h/24 du Centre Hospitalier Spécialisé, numéro national SOS Femmes Victimes de Violences (3919)...

Une convention mise en place depuis 2016 entre le Relais Enfance et Famille et le service SAVI du Relais prévoit une permanence au sein du SAVI les lundis après-midi (1/2h de réunion d'équipe + 2h de consultation).

Ce travail partenarial de proximité nous permet d'être en lien direct avec les professionnelles assurant le suivi juridique et social de nos usagers. Ainsi, les passerelles, informations et orientations sont facilitées, ce qui confère un caractère rassurant pour le public qui nous consulte.

Un partenariat important est également à l'œuvre avec la DDETSPP et Addiction France. Les protocoles d'accompagnement pour les enfants victimes et/ou exposés écrits ensemble (protocoles destinés aux services de police et gendarmerie, à la DEF et DADST du Conseil Départemental ainsi qu'aux Mairies du Département du Cher) ont été validés et sont opérants.

CLSPD dit « restreint » : 1 fois par mois, une professionnelle d'AVIF participe à la rencontre du Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance.

Cette cellule opérationnelle de suivi des situations individuelles spécifique aux violences nous permet de travailler en réseau autour des situations qui présentent un risque de passages à l'acte violents.

Participation au COPIL VIF organisé par le Parquet de Bourges et le Substitut du Procureur, Monsieur Rémi CANDAR



Commissions plénières et commissions thématiques proposées par la préfecture, à raison d'une par trimestre.

Réunions de régulation hebdomadaires avec les professionnelles du SAVI

Réunions de régulation mensuelles avec les professionnels de l'UMJ, du Pavillon des victimes, d'Addiction France et d'AVIF.

### Evènements particuliers en 2025 :

\*Participation à 2 cinés-débats :

- ↳ Film « *Violences Conjugales, les mots du mâle* » de Léa Menard. Diffusé par la Mairie de Bourges. Débat co-animé par le SPIP, le CPCA ; le SCJE, le SAVI et AVIF
- ↳ Film « *Homelessly in love* » De Ariane Mohseni-Sadjadi et Lalita Clozel, en partenariat avec le CGR de Bourges, débat co-animé par le SAVI et AVIF

\*Participation à un spectacle débat : « *Cœur à Corps* » d'Adrienne Bonnet, Compagnie Puzzle. Co-animation du débat avec l'action PSP du Relais 18. Thématique : Prostitution

\*Intervention au SNV, Neuvy sur Barangeon, à destination des encadrants : Accueillir la parole des jeunes et les accompagner vers une orientation professionnelle dans le cadre de traumatismes : effets des violences, conséquences sur la communication et analyse de pratiques sur les situations vécues

\*Interventions avec l'UDAF (EVARS) et le CIDFF : « *Action de sensibilisation et de prévention aux situations de violences* ». A destination d'un public professionnel et non professionnel. Accueillir et accompagner les victimes de violences sexistes et sexuelles : apports théoriques et échanges avec les participants. Bourges, Saint-Amand et Vierzon.

\*Intervention à l'IFSI de Vierzon : Formation à destination des élèves sur la Prévention et Définition du Trouble de Stress Post-Traumatique

\*Intervention à destination des professionnels de France Travail et de l'AFPA « Les violences sexistes et sexuelles : repérer et agir », co-animée par le SAVI, Addiction France, le CIDFF et AVIF. Sur une proposition de Mme Solenn Monnerat, Déléguée Départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

\*Participation au *Challenge des Préventions Jeunesse* organisé par la Maison de Protection des Familles, Gendarmerie du Cher.

\*Rencontre avec le RERS (Réseau d'Echange Réciproque de Savoirs)

\*Rencontre avec Monsieur Philippe LE MOING SURZUR, Préfet du Cher.

\*Rencontre avec Madame Aurore BERGER, ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les Discriminations

\*Rencontre avec les Juge des Enfants et les Juges des Affaires Familiales du tribunal de Bourges.

\*Participation à la Marche en soutien aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales, organisée par le Planning Familial, le CIDFF et Nous Toutes 18.



### i. Les besoins prospectifs

Maintenir ce travail partenarial riche en s'inscrivant toujours dans les temps de travail collectifs pré-cités.

### h. Bilan 2025– Conclusion

L'action AVIF maintient une réflexion constante pour répondre au mieux au nombre toujours très important de demandes d'accompagnements psychologiques.

En 2025, 3 psychologues ont travaillé au sein de l'action et ont tâché de répondre au mieux aux demandes, qu'elles nous soient parvenues des personnes ayant besoin d'accompagnement comme des partenaires nous ayant sollicité.

Les actions extérieures que nous avons menées (Interventions, Formations, Sensibilisation) ont renforcé notre conviction quant à la nécessité de prévention contre les violences.

Nous avons également continué à contribuer à l'effort collectif du réseau pour améliorer, encore et toujours, le parcours de soin et d'accompagnement des personnes victimes de violences.

Fin 2025, nous apprenions qu'une baisse significative de subvention ne nous permettrait pas de poursuivre nos actions à l'identique. En effet, en 2026, nous devons nous passer d'un poste de Psychologue et donc de 20h / semaine de consultations.

Néanmoins, AVIF continuera, et ce, malgré les difficultés rencontrées, de proposer un service adapté au public tout en assurant des conditions d'exercice professionnel compatible avec ces objectifs. A cette fin, nous serons contraints de diminuer la file active sur l'année 2026.

### i. Perspective 2026

- Poursuite d'un travail de réflexion pour optimiser encore la qualité de notre accueil de nos prises en charge et de nos conditions de travail, et ce, malgré la diminution du nombre de personnes que nous pourrions recevoir.
- Première année de formation en Thérapie Familiale et Systémique
- Maintenir les permanences de Vierzon
- Création d'un groupe thérapeutique de stabilisation à destination des femmes victimes de violences intra-familiales au sein du Centre Municipal de santé et de prévention de Bourges Nord.
- Ouverture d'un deuxième groupe de parole de pair-aidance avec des horaires plus tardifs afin de permettre aux femmes ayant un emploi d'y participer.
- Poursuivre notre collaboration avec la Compagnie Puzzle et envisager avec eux des interventions de prévention auprès des scolaires.
- Finaliser le projet de service



# **RAPPORT ACTIVITÉ**

# **FAMILLE ET PRISON**

## **2025**



## I. ACTIVITÉ FAMILLE ET PRISON 2025

### a. Introduction

Comme l'ensemble des actions du Relais Enfance et Famille, l'action « Famille et Prison » a pour finalité de soutenir et de sécuriser la relation parents/enfants, dans le contexte spécifique de l'incarcération de l'un ou des deux parents. Elle s'inscrit au croisement de la prévention, du soutien à la parentalité et de la protection de l'enfance, en tenant compte des contraintes propres au milieu carcéral.

Notre action de soutien à la parentalité et d'accompagnement des liens familiaux se déploie à la maison d'arrêt de Bourges, sur le quartier hommes et le quartier femmes, au plus près des réalités vécues par les personnes détenues et leurs familles. Elle constitue un maillon complémentaire des dispositifs pénitentiaires et sociaux en matière de maintien du lien familial, de prévention des ruptures et de préparation à la sortie.

### b. Rappel définition de la mission

La rupture brutale ou peu explicitée des liens parents/enfants est un facteur majeur de déséquilibre pour l'enfant, susceptible de générer un sentiment d'abandon, une anxiété importante et des difficultés de mise en mots de ce qui est vécu. Faute d'explications ajustées, l'enfant élabore seul ses hypothèses, au risque de s'attribuer à tort la responsabilité de l'absence du parent.

La responsabilité d'explicitation de la situation revient au parent incarcéré et à l'entourage de l'enfant, avec l'appui des professionnels lorsque cela est nécessaire. Notre action consiste à les accompagner pour formuler des réponses adaptées, soutenir la fonction parentale, et permettre à l'enfant de se construire ou se reconstruire dans un cadre plus sécurisant.

Cette démarche de prévention vise à aider les parents à rester parents au-delà de l'incarcération et à permettre à l'enfant de conserver un accès possible à ses deux parents, lorsque les décisions judiciaires le rendent envisageable. Elle s'inscrit également dans une perspective de réinsertion et de prévention de la récidive, en contribuant au maintien et à la qualité des liens familiaux.

### c. Organigramme du service

Le temps d'intervention consacré à l'action « Famille et Prison » représente 0,61 ETP, réparti sur sept postes, ce qui implique une organisation fine et une forte coordination interne. L'équipe intervenant en maison d'arrêt est pluridisciplinaire, permettant une approche globale des situations.

Elle se compose de :

- Une psychologue, responsable d'action, garante de la cohérence clinique et du pilotage de l'activité.
- Trois éducateurs spécialisés, en charge du travail de soutien à la parentalité, de l'animation des groupes et de l'accompagnement des parloirs.
- D'autres professionnels du REF mobilisés ponctuellement selon les besoins





## d. Les bénéficiaires de l'action

### 1. Typologie

L'action s'adresse à tout parent incarcéré à la maison d'arrêt de Bourges, à sa demande directe ou sur orientation du conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP). Elle peut également être sollicitée par le parent non détenu dont le conjoint ou ex-conjoint est incarcéré.

Les motifs d'incarcération ne sont pas systématiquement recueillis, sauf lorsqu'ils concernent directement les enfants, et n'orientent pas en soi la nature de nos interventions. En revanche, le respect des contraintes judiciaires (interdictions de communiquer, droits parentaux restreints, décisions du Juge des Enfants ou du JAF, etc.) est systématiquement vérifié en lien avec le SPIP.

Lorsque les faits à l'origine de l'incarcération portent directement sur les enfants (maltraitance, carences graves, infanticide, agressions sexuelles...), la participation au groupe parentalité est appréciée avec une vigilance accrue. Elle peut être différée ou écartée tant que le positionnement parental n'est pas jugé compatible avec le collectif et l'intérêt de l'enfant.

### 2. Les principales problématiques

Les attentes exprimées par les parents sont variées : demande de nouvelles des enfants, besoin d'informations sur les droits relatifs à l'autorité parentale, souhait d'organiser des « parloirs famille » par l'entourage ou via notre service, reprise de contact après une interruption des parloirs, ou mise en place d'un premier parloir pour l'enfant.

Selon les situations, en particulier lorsque les faits d'incarcération concernent l'enfant, les entretiens individuels sont privilégiés pour aborder la parentalité défaillante, ses conséquences et les possibilités de restauration du lien. Certains éléments ne peuvent en effet être travaillés en groupe, tant pour des raisons de confidentialité que de protection de chacun.

### 3. Les ressources mobilisées des personnes

Pour travailler la question des liens parents/enfants et de la parentalité, l'action vise à mobiliser et renforcer plusieurs ressources personnelles des parents :

- Capacité de verbalisation et de communication (mise en mots des ressentis, accueil de ceux de l'enfant ou de l'autre parent).
- Prise de recul pour dépasser le seul discours de victimisation lié à la procédure pénale et se repositionner en tant que parent, en tenant compte de ce que vivent l'enfant et la famille à l'extérieur.
- Responsabilisation face aux conséquences de l'incarcération sur l'enfant et sur la dynamique familiale.
- Mise en perspective des temporalités différentes dedans/dehors, afin d'ajuster les attentes et les échanges avec l'enfant et l'entourage.
- Créativité et connaissance de son enfant, au service de la fabrication d'objets-liens adaptés à son âge et à ses intérêts.
- Capacité à se mobiliser pour initier des démarches (reconnaissance d'enfant, demandes de parloirs, saisine de magistrats compétents).
- Travail sur la représentation de la parentalité et sur l'ajustement des réponses à apporter aux enfants dans un contexte d'incarcération.
- Renforcement de l'estime de soi et revalorisation des compétences parentales, notamment lors de la réalisation d'objets investis par les enfants.
- Réflexion sur leur propre histoire d'enfants, souvent réactivée dans les espaces de travail proposés.
- Découverte ou redécouverte de l'intérêt des activités partagées avec les enfants, pendant la détention ou en vue du retour à domicile.



## e. Organisation et fonctionnement

### 1. Entretiens individuels

Les personnes détenues sont informées de l'existence de l'action principalement par le SPIP, par le livret d'accueil remis à l'entrée ou par le bouche-à-oreille entre détenus. Certains parents sont déjà connus du Relais Enfance et Famille via l'Espace Rencontre, leurs droits de visite ayant été interrompus en raison de l'incarcération.

L'intervention est déclenchée à la demande de la personne placée sous main de justice ou sur orientation de son CPIP, après vérification systématique des autorisations nécessaires auprès du SPIP. Toutes les personnes orientées sont reçues en entretien individuel de premier accueil, afin de présenter le dispositif, clarifier la demande et évaluer les besoins.

Ces entretiens permettent aux détenus de réaffirmer leur place de parent, souvent fragilisée par l'incarcération ou par une rupture antérieure, et d'ouvrir un espace sécurisé de réflexion autour de la relation à l'enfant. Ils favorisent une évaluation partagée des compétences parentales, des inquiétudes et des motivations, et soutiennent le positionnement en tant que parent dans la situation actuelle.

### 2. Les groupes parentalité

Les groupes parentalité s'adressent aux personnes volontaires, en complément ou en alternative au suivi individuel. Toutes les personnes ne souhaitent pas y participer, ou n'y sont pas autorisées en fonction des motifs de détention ou d'éventuelles interdictions de contact.

Deux groupes sont proposés chaque semaine : un au quartier femmes (mardi de 14h à 15h30), un au quartier hommes (mardi de 15h30 à 17h). Ces temps collectifs sont conçus comme des espaces d'échanges, de mise en mots des expériences et de réflexion partagée sur la séparation, les parloirs, les nouvelles des enfants et la place de chacun.

La création d'objets-liens (bijoux, peluches, objets décoratifs, etc.) sert de support concret pour parler de l'enfant, penser la relation et matérialiser l'attention parentale. Les objets remis ou envoyés aux enfants prennent souvent une valeur symbolique forte, témoignant de la continuité du lien et de l'investissement du parent.

La question du « dire ou ne pas dire » à l'enfant que l'on est incarcéré revient régulièrement dans ces groupes. Le partage d'expériences entre participants contribue à éclairer les choix des parents, à limiter les non-dits et à construire des explications plus ajustées.

### 3. Les parloirs

Dans certaines situations, notre service assure l'accompagnement au parloir lorsque la famille ne peut s'en charger, lorsque la situation familiale est particulièrement complexe ou lorsque les services sociaux ne peuvent se déplacer (éloignement géographique, parloirs le samedi, etc.).

La présence d'un tiers professionnel sécurise le déroulement du parloir, soutient la relation parent/enfant et garantit que les besoins de l'enfant restent au centre des échanges. Elle facilite également la reprise de contact après une longue rupture, dans un environnement carcéral potentiellement déstabilisant.

Au quartier femmes, un espace dédié a été aménagé pour ces rencontres, avec des murs décorés et des jeux adaptés aux différents âges. Au quartier hommes, les parloirs médiatisés se déroulent dans les parloirs familles habituels, ce qui nécessite une adaptation permanente des intervenants.

La durée moyenne d'un parloir enfant est de 1 heure, pouvant aller jusqu'à 1h30 selon la situation et l'âge des enfants. Un temps de préparation en amont et de reprise après parloir est systématiquement proposé pour permettre à l'enfant de mettre en mots ce qu'il a vécu.

Les évolutions récentes de la politique pénitentiaire (développement des aménagements de peine, bracelet électronique, etc.) ont entraîné une baisse du nombre de mères incarcérées et, corrélativement, des parloirs médiatisés pris en charge par notre service. Dans ce contexte, notre rôle se déplace davantage vers une fonction de tiers-relais et de coordination avec les services sociaux pour faciliter la continuité des liens.



#### 4. À l'extérieur de la MA

Nous proposons systématiquement aux parents un accompagnement, afin de soutenir la continuité de leur fonction parentale. Des contacts sont pris avec les services sociaux ou les familles ayant la charge de l'enfant, en cas de rupture de lien ou de difficultés, pour envisager les modalités possibles de maintien du lien dans l'intérêt de l'enfant

Les échanges peuvent se faire par téléphone, par courrier ou par rencontres, et portent sur la transmission de nouvelles, l'examen de demandes des parents ou l'organisation de parloirs. Il s'agit aussi de réintroduire, dans le lieu de vie de l'enfant, une parole sur le parent incarcéré et sur sa situation, de façon adaptée à l'âge et au vécu de l'enfant.

Un soutien est parfois nécessaire auprès du parent restant (souvent la mère ou les grands-parents), qui se retrouve seul avec les enfants et doit faire face à un équilibre familial profondément modifié. Nous proposons alors un accompagnement à la fois pour les démarches administratives et judiciaires (parloirs famille, demandes diverses) et pour le choix des mots à poser auprès des enfants.

Dans les situations où aucune rencontre directe, ni parloir, ne peuvent être envisagés (interdiction du Juge des Enfants ou du Juge d'Instruction), le travail de lien mené avec les services sociaux est particulièrement important. Il vise à éviter que le parent incarcéré soit totalement effacé de l'histoire de l'enfant ou maintenu dans une image uniquement négative, tout en soutenant le parent dans la prise en compte de la souffrance de l'enfant et dans une démarche de réparation possible.

### II. Ressources humaines

#### a. Réunions équipe

Des réunions d'équipe mensuelles sont indispensables pour garantir un suivi coordonné et cohérent des situations accompagnées. Elles permettent de faire régulièrement le point sur les démarches en cours, les priorités, les besoins émergents et les ajustements nécessaires.

Ces temps de travail collectif sont également l'occasion de mettre à jour la liste des personnes rencontrées, d'anticiper les besoins en matériel et d'analyser les dynamiques de groupes parentalité. Ils contribuent à une meilleure organisation de l'activité (disponibilités des intervenants, réservations de salles, planification des parloirs, identification des difficultés).

#### b. Analyse des pratiques

L'équipe a fait le choix de bénéficier d'un temps dédié « prison » lors des séances d'analyse des pratiques de l'Espace Rencontre, en cas de difficultés particulières. Cette modalité permet de croiser les regards et d'enrichir les approches professionnelles sur des situations parfois complexes.

### III. Activité 2025

#### a. Origine des orientations

En 2025, l'origine des orientations se répartit comme suit :

- 43 orientations (30 en 2024) de personnes incarcérées en situation de rupture familiale, de risque de rupture ou de demande de participation aux groupes parentalité, via leurs conseillers d'insertion et de probation.
- 3 demandes internes (0 en 2024) formulées directement par des personnes détenues, via la boîte dédiée.
- 4 demandes directes de familles ou de services sociaux (3 en 2024) concernant des personnes détenues à Bourges ou transférées dans d'autres établissements pénitentiaires.

Cette progression des orientations, en particulier via le SPIP, témoigne d'une meilleure identification du service et d'un ancrage renforcé de l'action « Famille et Prison » auprès des partenaires.



## b. Nombre de participants aux activités

Pour l'année 2025 :

- 33 personnes détenues ont été rencontrées (42 en 2024), dont 25 hommes et 8 femmes.
- 41 familles ont été concernées par nos actions (45 en 2024), y compris les demandes d'informations pour des proches détenus hors Bourges.
- 61 enfants ont été concernés directement ou indirectement par nos interventions (70 en 2024).
- 61 entretiens ont été réalisés en maison d'arrêt (33 en 2024), dont 51 au quartier hommes et 10 au quartier femmes.
- 121 entretiens hors détention (21 en 2024) ont été menés avec des membres de la famille ou des services sociaux.

Ces données montrent une augmentation significative des échanges hors détention, signe d'un investissement accru sur le versant familial et partenarial.

### 1. Nombre de groupes de parole et fréquentation

En 2025 :

- 17 participants au total ont pris part aux groupes (27 en 2024), dont 13 au quartier hommes et 4 au quartier femmes.
- 40 groupes ont été assurés au quartier hommes (38 en 2024).
- 10 groupes ont été assurés au quartier femmes (33 en 2024).

La fréquentation régulière des groupes au quartier hommes contraste avec la baisse d'activité au quartier femmes, directement liée au faible nombre de détenues et à la nature de certains motifs d'incarcération.

### 2. Nombre de parloirs

En 2025, notre service a accompagné :

- 10 parloirs pour 3 pères et 6 enfants (2 parloirs en 2024).

Cette augmentation du nombre de parloirs accompagnés illustre le besoin croissant d'une présence tiers pour sécuriser et soutenir ces rencontres.

## c. Résultats

Les participants aux groupes parentalité se sont montrés assidus et impliqués au quartier hommes, la plupart quittant le dispositif en raison de libérations ou de transferts, ce qui limite mécaniquement l'intégration de nouveaux participants. La dynamique de groupe a permis un travail approfondi sur les représentations parentales et la réparation des liens avec les enfants.

Au quartier femmes, le faible nombre de détenues, conjugué à des motifs d'incarcération parfois incompatibles avec un travail en groupe, a entraîné une interruption des groupes entre juillet et novembre 2025. L'activité se recentre alors sur des accompagnements individualisés.

Le nombre d'échanges hors détention avec les familles et services sociaux a fortement augmenté. Ils ont permis de maintenir des liens familiaux dans des contextes sensibles, notamment lorsque la mère est victime du père incarcéré et qu'une interdiction de contact est prononcée.

Les accompagnements au parloir sont en progression, traduisant la reconnaissance de la plus-value apportée par un tiers professionnel dans ces temps de rencontre.



#### d. Les principaux points à retenir de l'activité

##### Freins

- Les limitations ou blocages des mouvements en détention peuvent générer des temps d'attente importants pour les intervenants et perturber la planification des activités.
- Au quartier hommes, la faible identification de notre service peut donner le sentiment de solliciter les surveillants sur des tâches perçues comme non prioritaires en période de réorganisation et de sous-effectifs.
- Il arrive que certains détenus ne soient pas informés de notre présence ou ne soient pas appelés pour les groupes ou les entretiens, ce qui réduit l'accès effectif à l'offre proposée.

##### Atouts

- De mars à décembre 2025, l'équipe du service Famille et Prison a été au complet, permettant une présence régulière et une continuité d'action.
- Le partenariat structuré avec le SPIP, avec notamment un CIP référent, renforce la fluidité des orientations et la co-construction des suivis dans le respect de la procédure pénale.
- Les capacités d'adaptation et la souplesse des intervenants du REF permettent de maintenir l'activité malgré les aléas liés au fonctionnement de la détention (disponibilité des salles, horaires de mouvements, autres activités...).
- La possibilité de réserver les salles mensuellement réduit les interruptions liées à la logistique.

#### IV. Perspectives 2024 pour 2025

La stabilisation de l'équipe a rendu possible une présence régulière en détention et un maintien des prestations prévues. Le faible nombre de groupes au quartier femmes, indépendant de notre volonté, s'explique par le nombre réduit de femmes incarcérées et orientées vers notre service, ainsi que par la nature de certaines situations.

Un travail réflexif sur nos pratiques professionnelles s'est engagé et se poursuit. Il a déjà permis de relancer les entretiens individuels internes à la maison d'arrêt, à la demande des détenus, offrant un cadre plus confidentiel et propice à un accompagnement plus approfondi.

#### V. Principaux points saillants 2025

- Activité régulière du service avec une équipe au complet de mars à décembre 2025.
- Fréquentation presque maximale des groupes parentalité au quartier hommes, témoignant de leur pertinence pour les personnes détenues.
- Réduction des difficultés de disponibilités de salles grâce aux réservations mensuelles.
- Faible nombre de femmes et de mères incarcérées en 2025, ou incarcérées pour des motifs en lien direct avec leurs enfants, limitant l'organisation de groupes au quartier femmes.

#### VI. Le travail partenarial

##### a. Avec qui ?

Le service Famille et Prison inscrit son action dans un réseau partenarial large, comprenant :

- Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).
- La Maison d'Arrêt.
- Les équipes éducatives et médico-psycho-sociales.
- Les associations locales (notamment les visiteurs de prison).
- Les magistrats (Juge de l'Application des Peines, Juge des Tutelles, Juge d'Instruction, Juge des Enfants, Juges aux Affaires Familiales...).
- Les avocats.
- Les autres services du Relais Enfance et Famille.

Selon le lieu de résidence des personnes détenues et de leurs familles, le service peut également être amené à travailler avec des partenaires du Cher et d'autres départements.



## b. Comment ?

Le partenariat privilégié avec le SPIP repose sur la circulation d'informations nécessaires au respect du cadre judiciaire (interdictions de communication, droits parentaux, etc.) et sur la co-construction des accompagnements. La désignation d'un CIP référent facilite la fluidité des échanges et la réactivité face aux demandes.

Lorsque les enfants sont confiés au département (institution, famille d'accueil), les parloirs sont en général accompagnés par les travailleurs sociaux ou les familles. Notre service intervient alors en soutien, par des rencontres avant ou après parloir, ou par des échanges téléphoniques articulés avec le travail mené auprès du parent détenu.

Si la complexité familiale persiste à la sortie, le Relais Enfance et Famille peut continuer un accompagnement du parent dans ses démarches concernant les enfants, via des entretiens réguliers et/ou des droits de visite médiatisés à l'Espace Rencontre. La continuité entre les services (Espace Rencontre, hébergement, etc.) permet également d'intervenir en amont ou en aval de l'incarcération, en assurant un fil conducteur dans le parcours des familles.

L'Espace Rencontre peut être mobilisé pour organiser des droits de visite dans le cadre de permissions de sortie, ou pour proposer un lieu neutre d'accueil des liens parents/enfants. Le service hébergement, notamment via la mise à disposition d'un appartement, peut également être sollicité pour faciliter certaines rencontres.

## VII. Bilan 2025

L'année 2025 est marquée par une hausse des orientations via le SPIP, confirmant la bonne intégration de notre action dans le dispositif pénitentiaire. L'activité du service est restée stable au quartier hommes et a commencé à redémarrer au quartier femmes en fin d'année, avec la reprise des groupes en décembre 2025.

Les entretiens individuels ont été réactivés et sont devenus systématiques à chaque nouvelle demande, renforçant la qualité de l'accueil et de l'évaluation. L'augmentation des entretiens hors détention et des parloirs accompagnés montre également un recentrage fort sur la continuité du lien familial au-delà des murs de la prison.

## VIII. Perspectives 2026

À compter du 1er janvier 2026, une nouvelle coordinatrice de service est nommée, à la suite de la prise de nouvelles fonctions de la précédente responsable d'action. Ce changement de coordination s'inscrit dans la continuité de l'action et ouvre la possibilité de consolider et d'enrichir les approches développées. Dans le prolongement du travail mené en 2025, nous souhaitons renforcer et diversifier les modalités d'accompagnement individuel et collectif des personnes détenues autour de la parentalité. Sous réserve des orientations SPIP, un accent particulier sera mis sur la relance et la consolidation des groupes de soutien à la parentalité au quartier femmes.

En lien avec la MAFAP, une évaluation des besoins et attentes des familles sur les thématiques de la parentalité et de soutien aux familles de détenus sera engagée. Selon les constats et les possibilités matérielles, un renforcement de notre action en externe, auprès des familles, sera envisagé, dans une logique d'élargissement du projet de service et de réponse plus intégrée aux besoins des enfants et de leurs parents.



# **RAPPORT ACTIVITÉ**

# **HÉBERGEMENT**

## **2025**



### 3. ACTIVITÉS 2025 HÉBERGEMENT

#### a. Introduction

L'Action Hébergement a été créée afin de proposer une solution d'hébergement aux parents n'ayant pas de logement adapté, ou résidant loin de Bourges, et ainsi leur permettre d'exercer leur droit de visite et d'hébergement.

Cette action a été mise en place en 2000 avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher. Aujourd'hui elle est également soutenue par le Conseil Départemental du Cher et la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

#### b. Rappel définition de la mission

Diverses situations peuvent mener à l'affaiblissement ou à la rupture de la relation entre un enfant et son parent : séparation des parents, placement de l'enfant, incarcération du parent, trouble psychique d'un parent ou d'un enfant, mais également défaut de logement pour accueillir son enfant. En effet, lors de la rupture du couple, l'un des parents reste souvent dans le logement familial. Celui qui le quitte peut être hébergé temporairement chez un ami ou dans sa famille, dans l'attente de l'attribution d'un logement, ou peut être accueilli en foyer, ce qui ne permet pas d'offrir un cadre propice pour l'accueil des enfants.

Aussi, après la séparation, l'éloignement géographique des parents peut conduire peu à peu à l'amenuisement de la relation entre les enfants et le parent qui n'a pas la résidence habituelle de l'enfant.

#### c. Les bénéficiaires de l'action

##### i. Typologie

Tout parent qui ne peut recevoir son enfant à son domicile car :

- Il est hébergé temporairement dans sa famille
- Il est logé dans un foyer de manière temporaire ou sur plus long terme
- Il occupe un logement trop exigü pour accueillir l'enfant
- Il réside dans une ville trop éloignée géographiquement pour permettre à l'enfant de passer un week-end chez lui
- Il réside dans un autre pays
- Il est incarcéré et dispose d'une permission de sortie pour son droit de visite et d'hébergement
- L'enfant est confié à la Direction Enfance Famille du Cher (DEF) et son parent a une résidence éloignée géographiquement
- L'enfant est confié à la DEF du Cher et son parent a une interdiction de droits de visite à son domicile
- L'enfant est confié à la DEF du Cher et un travailleur social encadre le droit de visite médiatisé à l'appartement avec la famille
- Il exerce ses droits de visite à l'Espace Rencontre, qui l'oriente vers l'appartement lorsque la situation a évolué et qu'un droit de visite et d'hébergement est envisageable
- Il bénéficie d'un jugement (JAF ou JE) qui ordonne que les droits de visite et d'hébergement s'exercent dans l'un de nos appartements



Ces appartements permettent également à un parent d'arriver la veille pour bénéficier d'un droit de visite sur la journée (à l'Espace Rencontre ou à la DEF) quand l'ordonnance ne lui accorde pas un droit de visite et d'hébergement. Dans ce cas, l'enfant concerné n'est pas logé à l'appartement.

Ces logements peuvent également être mis à disposition des grands-parents, ou pour toutes les autres situations particulières qui sont étudiées.

## d. Organisation et fonctionnement

### i. Parcours des personnes

#### 1. Lieu d'hébergement

Depuis juin 2020, nos appartements se situent au sein de Tivoli-Initiatives, offrant ainsi aux familles de plus larges amplitudes horaires pour les arrivées et les départs. De plus, aucune personne étrangère à la réservation ne peut accéder aux appartements, ce qui garantit une sécurité dans l'exercice du droit de visite et d'hébergement.

Des services annexes sont proposés, avec notamment la possibilité d'un service de restauration (supprimé au cours de l'année), de blanchisserie, ainsi qu'un accès internet.

La présence d'un gardien de nuit et d'un accueillant sur le weekend permet aux familles d'avoir un interlocuteur en cas de difficulté.

Nos appartements sont entièrement équipés (lit de bébé, table à langer, chaise haute, four, micro-ondes, vaisselle...), et des draps sont mis à disposition avant chaque arrivée. L'un possède une chambre avec couchage supplémentaire dans l'espace principal, et l'autre deux chambres.

#### 2. Les réservations

Pour réserver un logement, un dossier doit être ouvert auprès de notre service en premier lieu. Un accueil téléphonique pour les prises de contacts et les premiers renseignements est assuré par le secrétariat du Relais Enfance et Famille, puis les personnes sont recontactées par le service de l'hébergement afin d'établir le dossier. Nous étudions la demande des personnes, la faisabilité en termes de respect du rythme souhaité, l'identité des personnes qui seront présentes dans les logements, et l'adhésion au règlement intérieur.

Nous nous chargeons ensuite d'établir le planning des réservations et de les communiquer à Tivoli-Initiatives. Des draps sont fournis pour chaque réservation, et déposés dans l'appartement. Les personnes peuvent se présenter directement sur place pour récupérer leur badge pour la durée du séjour et avoir accès au logement librement.



### 3. Le coût

Le Conseil d'Administration a décidé début 2021 la gratuité du service : une participation volontaire est laissée à la discrétion des parents.

L'entretien courant de l'appartement est à la charge des personnes, qui doivent le laisser propre à leur départ, même si nous passons ensuite relever les draps utilisés et nettoyer si nécessaire.

#### e. Évaluation de l'activité 2025

##### i. Activité quantitative

Ce sont au total 32 parents qui ont pu bénéficier de nos appartements en 2025, et 41 enfants qui y ont séjourné.

En majorité il s'agit de pères (65,6 %), de mères (31,3%) et cette année, une tante a également pu en bénéficier (3,1%)

La durée de réservation s'étale entre une journée et une semaine entière durant les vacances scolaires, la majorité restant sur une période de deux journées et une nuit en week-end ou en semaine.

##### 1. Origine des orientations

- 11 familles orientées en lien avec les services de placement (DEF, Fondation Grancher etc.).
- 10 en lien avec des droits à l'Espace Rencontre.
- 11 sans lien avec des services sociaux ou l'Espace Rencontre mais qui avaient précédemment pu bénéficier de ces logements.

##### 2. Problématiques

- 19 parents ont demandé à bénéficier d'un logement pour cause d'éloignement géographique avec leurs enfants.
- 12 parents n'avaient pas de logement adapté pour un hébergement avec leurs enfants.
- 12 devaient exercer leur droit d'hébergement par notre intermédiaire suite à une décision de justice.

##### 3. Résultats : nombre de réservations détaillé

Sur l'année 2025, le volume total des réservations s'élève à 500 journées réservées, réparties de la manière suivante :

- 276 journées pour la DEF, soit 55,2 % du total
- 95 journées pour l'ER, soit 19 %
- 129 journées pour les autres partenaires et usagers.

Parmi ces réservations, 112 journées ont été annulées, représentant un taux d'annulation global de 22,4 %. La répartition des annulations est la suivante :

- 62 journées annulées par la DEF (51,55 % des annulations),
- 16 journées par l'ER (20,36 %),
- 34 journées par les autres partenaires et usagers.



Ainsi, 388 journées ont été effectivement réalisées au cours de l'année, dont :

- 200 journées par la DEF (51,55 %),
- 79 journées par l'ER (20,36 %),
- 109 journées par les autres partenaires et usagers.

Ces journées correspondent à un total de 213 nuits réservées et effectuées.

Par ailleurs, sur l'ensemble des demandes formulées en 2025, 9 demandes n'ont pu être satisfaites en raison d'un manque de disponibilité, témoignant d'un niveau de sollicitation élevé du service, dont :

- 4 par la DEF (44,44 %),
- 1 par l'ER (11,11 %),
- 4 par les autres partenaires et usagers.

## ii. Qualitatif

### 1. Les principaux points à retenir de l'activité

#### a. Freins

Les deux logements sont principalement demandés pour les week-ends, qui sont rapidement remplis. Si les personnes ne peuvent décaler les dates prévues (décision de justice stipulant « quatrième week-end » par exemple), nous ne pouvons parfois répondre à leur demande de logement mensuellement.

Une augmentation du nombre de réservations a par ailleurs été constatée au cours de l'année, entraînant une anticipation accrue des demandes. Les bénéficiaires sont ainsi invités à formuler leurs réservations environ trois mois à l'avance, un délai qui ne peut toutefois pas toujours être respecté en fonction des situations rencontrées.

En outre, le service fait face à un taux d'annulation significatif, qui ne permet pas systématiquement de réattribuer les créneaux libérés dans des délais compatibles avec l'organisation des visites. Cette situation impacte ponctuellement l'optimisation du taux d'occupation.

#### b. Atouts

L'accueil de Tivoli-Initiatives propose une amplitude très large d'horaires, avec la présence d'un veilleur de nuit, permettant aux personnes résidant loin d'arriver tard, ce qui ne serait pas possible avec des horaires d'ouverture de bureau.

La situation géographique des logements permet aussi un accès facile à la gare, aux bus, et se situe proche d'un supermarché.

Par ailleurs, la bonne organisation du service a permis de repositionner un nombre significatif d'annulations par d'autres demandes de réservation, contribuant ainsi à optimiser l'utilisation des capacités disponibles malgré les contraintes observées.



## 2. Principaux points saillants de 2025

Cette année, plusieurs constats peuvent être établis :

- Une augmentation significative de la demande de réservations des appartements, estimée à +25 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution a entraîné une incapacité à répondre à l'ensemble des demandes, notamment en raison de la hausse du taux d'annulation des réservations (+7,7 % par rapport à 2024). Cette augmentation s'explique à la fois par le volume accru de réservations enregistrées cette année et par les contraintes rencontrées par les bénéficiaires, évoluant pour une part importante dans un contexte de précarité.
- Les situations relevant du Département Enfance et Famille constituent le public majoritaire bénéficiant du service, confirmant le rôle central de celui-ci dans l'accompagnement de ces publics.
- La suppression du service de restauration de Tivoli a pu susciter certaines inquiétudes quant au maintien et au fonctionnement du service. Toutefois, cette évolution n'a pas eu d'impact significatif sur le volume des réservations, celles-ci étant en constante augmentation.

### f. Le travail partenarial

Tivoli-Initiatives est notre partenaire privilégié pour cette action. La transmission des informations est fluide et efficace, le personnel sur place est disponible et aidant pour les personnes, qui sont globalement satisfaites de leur séjour.

Le lien avec le service de l'Espace Rencontre est essentiel, puisque les réservations sont fixées en fonction des modalités et du planning des droits de visite.

Nous sommes également en lien avec les éducateurs de la DEF et d'autres services sociaux, qui gèrent les modalités des séjours pour les familles dont ils s'occupent, et établissent les plannings avec nous.

### g. Bilan 2025

En 2025, l'Action Hébergement a confirmé son rôle essentiel dans le maintien du lien parent-enfant, dans un contexte de forte augmentation de la demande (+25 %). Cette évolution a renforcé la nécessité d'anticiper les réservations, avec un délai de sollicitation d'environ trois mois en amont, qui demeure une contrainte structurelle pour une partie des bénéficiaires.

Malgré des contraintes importantes liées à la disponibilité des logements, à un taux d'annulation en hausse et à une sollicitation majoritairement concentrée sur les week-ends, le service a permis la réalisation de 388 journées d'hébergement au bénéfice de 32 parents et 41 enfants.

Les situations relevant de la Direction Enfance Famille demeurent prépondérantes, soulignant l'importance du partenariat avec les services départementaux. La qualité de l'organisation interne et la collaboration étroite avec Tivoli-Initiatives et les partenaires sociaux ont permis d'optimiser l'utilisation des logements et de répondre au mieux aux besoins, malgré l'impossibilité de satisfaire l'ensemble des demandes mensuelles sur l'année.



## h. Perspective 2026

Dans la perspective de l'année 2026, l'Action Hébergement devra poursuivre son adaptation face à une demande en constante augmentation, tout en tenant compte des contraintes structurelles liées à la capacité d'accueil et aux délais de réservation, qui demeurent en moyenne de trois mois en amont.

Une attention particulière sera portée à l'optimisation de la gestion des réservations et des annulations, afin de limiter les créneaux inoccupés et d'améliorer l'accès au service pour les familles.

Le renforcement du travail partenarial, notamment avec la Direction Enfance Famille, l'Espace Rencontre et Tivoli-Initiatives, restera un axe prioritaire afin de garantir la continuité et la qualité de l'accompagnement proposé.





# **VIE ASSOCIATIVE**

## **2025**



## 4. VIE ASSOCIATIVE 2025

### a. Budget

L'année se termine avec un déficit de 14 421,78 € pour notre association soit 1,56 % du budget total. Notre recherche de financement complémentaire (12 000 €) pour la pérennisation d'un troisième poste à temps partiel (20h / semaine) n'a pas abouti. Les projections sur 2026 de ce poste faisant apparaître un déficit d'environ 40 000 € nous a conduit à nous séparer d'une psychologue sur ce service. Cela malgré des besoins importants sur le département pour répondre à la montée des violences intrafamiliales objectivée en 2025.

### b. Bilan des objectifs fixés pour 2025 en 2024

- **MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS RETENUES DU PROJET ASSOCIATIF**
  - Objectif réalisé partiellement
    - Réalisation d'un diagnostic et plan d'action sur les RPS
      - Diagnostic fait
      - Recommandation en cours de finalisation
    - Recherche de locaux
      - Plusieurs visites sur l'année sans succès
    - Renforcer la prise en compte de la Parole des usagers
      - Questionnaires en cours de finalisation
      - Mise en place : deuxième semestre 2026
- **ÊTRE SOURCE DE PROPOSITION AUPRÈS DES PARTENAIRES PRESCRIPTEURS ET FINANCIERS**
  - Objectif réalisé
    - Nouveau projet pour le Tribunal sur les hauts conflits parentaux
    - Nouveau projet pour la coopération Tribunal et Médiation familiale
    - Nouveau projet sur la sensibilisation des violences intrafamiliales en coopération avec une troupe de théâtre
    - Nouveau projet en direction de la maison d'arrêt avec le soutien de la MAFAP
- **RECONDUIRE NOTRE PARTICIPATION À LA DYNAMIQUE PARTENARIALE DE NOS RÉSEAUX, SUR LE DÉPARTEMENT, AU SEIN DES FÉDÉRATIONS RÉGIONALES ET NATIONALES AUXQUELLES NOUS ADHÉRONS.**
  - Objectif réalisé
    - Nombreuses interventions d'informations auprès des partenaires et des publics
    - Participation à des actions collectives partenariales
    - Renforcement de notre participation à la FENAMEF



- **TRAVAILLER À LA PÉRENNISATION DE NOTRE BUDGET**
  - Objectif non réalisé
- **TROUVER DES SOLUTIONS DANS L'ATTENTE DE NOUVEAUX LOCAUX POUR AMÉLIORER L'ACCUEIL DU PUBLIC ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PROFESSIONNELS**
  - Objectif réalisé
    - Travaux d'entretien pour les locaux, 2 rue du pré Doulet
    - Travaux d'entretien pour les locaux, 3 Esplanade du Prado
- **RECHERCHER DES FINANCEMENTS POUR OPTIMISER NOTRE ORGANISATION ADMINISTRATIVE DÉMATÉRIALISÉE**
  - Reporté
- **RECHERCHER DE NOUVEAUX MEMBRES QUI S'ENGAGENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
  - Objectif non réalisé

## 5. CONCLUSION

L'activité globale du RELAIS ENFANCE ET FAMILLE est en hausse par rapport à l'année 2024. Cela tient à une progression de l'activité de la quasi-totalité des services. Seul l'Espace Rencontre voit une stabilisation de son activité en chiffres bruts. Cela ne doit pas occulter cependant une augmentation de la charge de travail de ce service avec un accroissement du nombre de droits de visite sans sortie. Cela requiert un travail préparatoire et un accompagnement par les intervenants plus conséquent auprès des familles. Il est noté par ailleurs une baisse significative de notre liste d'attente sur ce service.

Les services du REF continuent de s'adapter aux enjeux relatifs à leurs missions. Nous réinterrogeons régulièrement nos modes d'interventions. Nous réfléchissons et intégrons, autant que faire se peut, les évolutions sociétales qui impactent nos publics au sein de nos pratiques professionnelles. C'est pourquoi, entre autres, l'année 2025 a vu une montée significative du nombre de formations.

Pour l'ensemble de ces points, le Conseil d'administration salue l'implication de l'ensemble des professionnels dans les missions qui leurs sont confiées.

Sur le plan financier, le REF malgré un déficit relatif, témoigne d'une gestion équilibrée. Cependant, le contexte conjoncturel national et international appelle à la vigilance et la circonspection pour les années à venir. Nous constatons les difficultés que rencontrent bon nombre d'associations actuellement. Par ricochet, ces dernières ont déjà des répercussions sur l'un de nos services (- 12 000 € pour AVIF en 2026).

Enfin, et cela n'est pas un détail, nous sommes toujours en recherche de locaux depuis maintenant de nombreuses années. Cela impacte la capacité de développement qui pourrait nous être demandée pour de nouvelles missions, ou plus simplement pour l'élargissement des missions actuelles. De même, le renforcement du conseil d'administration reste un enjeu important auquel nous n'avons, à ce jour, pas réussi à répondre.



## 6. PERSPECTIVES ASSOCIATIVES 2026

- **POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS RETENUES DU PROJET ASSOCIATIF**
  - Finaliser le plan d'action sur les RPS
  - Finalisation des questionnaires en direction du public et mise en place
  - Continuer la recherche de locaux
  - Enrichir les protocoles et procédures organisationnelles et fonctionnelles
  - Mise en place de livret d'accueil
  
- **RECHERCHE DE FINANCEMENT POUR ÉQUILIBRER LE BUDGET ESPACE RENCONTRE**
  - 15 300 €
  
- **ÉTUDIER ET RÉPONDRE AU MARCHÉ PUBLIC SUR L'EXTERNALISATION DE VPT DU DEPARTEMENT DU CHER**
  
- **CONTINUER NOTRE RECHERCHE DE LOCAUX**
  
- **CONTINUER NOTRE RECHERCHE DE NOUVEAUX MEMBRES POUR S'ENGAGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

**TOUTE L'ÉQUIPE ET LES ADMINISTRATEURS DU RELAIS ENFANCE ET FAMILLE VOUS  
REMERCIENT DE VOTRE ATTENTION**